

La chasse aux juges est ouverte

L'affaire Verreault soulève plusieurs interrogations pour ses collègues



YVES
BOISVERT

Ce n'est pas sans embarras que le Conseil de la magistrature considérera le cas du juge Raymonde Verreault, à compter de lundi.

Cette affaire, la première impliquant un juge «en autorité» (juge en chef en l'occurrence), marque comme un point de rupture entre le Barreau et la magistrature, le signe le plus certain qu'entre le public et les juges, rien ne sera plus comme avant.

Les juges savaient déjà que le Barreau ne monterait plus systématiquement aux barricades pour les défendre. Mais ils ne s'attendaient pas à ce que la puissante corporation des 15000 avocats prenne les devants pour en attaquer un...

Les faits

Récapitulons. Raymonde Verreault, 55 ans, juge à la cour municipale de Montréal depuis 1986, a été nommée à la chambre criminelle de la Cour du Québec en janvier 1993. Le 24 novembre 1993, le ministre de la Justice annonce sa nomination comme juge en chef de la cour municipale de Montréal. Mme Verreault doit entrer en fonction le 19 janvier 1994.

Avant de partir, elle doit régler un certain nombre d'affaires qu'elle a entendues. Parmi celles-ci, celle d'un homme de Saint-Lambert accusé d'avoir agressé sexuellement sa belle-fille, de l'âge de neuf à dix ans.

Mme Verreault déclare l'accusé coupable, et, le 13 janvier dernier, lui impose une peine d'emprisonnement de 25 mois, ce qui est dans la moyenne basse pour ce genre d'infraction. Dans les motifs qu'elle expose pour justifier sa décision, elle note que l'accusé, un musulman, s'il a sodomisé la victime des dizaines de fois, a «préservé sa virginité» (une valeur importante dans sa religion, dit-elle) et «d'une certaine façon» l'a «ménagée». Elle en tient compte comme «circonstance atténuante» parmi un ensemble de facteurs pour évaluer la peine appropriée.

Cette décision, rendue le jeudi 13 janvier, provoque dès le lendemain un déchaînement de critiques, au mieux sévères, au pire vitrioliques à l'endroit du juge.

Le mercredi suivant, les deux décrets la nommant juge de la cour municipale de Montréal et juge en chef de ce tribunal entrent en vigueur. Mais d'ici là, elle doit rendre un verdict dans trois procès d'agression sexuelle qu'elle a présidés.

Le juge Verreault est fortement ébranlée par la controverse. Le dimanche 16 janvier, elle appelle son supérieur, le juge Jean-Pierre Bonin, responsable de la chambre criminelle à Montréal. Elle lui dit qu'elle n'a plus la sérénité requise pour continuer ces causes et qu'elle préfère ne plus siéger en Cour du Québec.

Il semble que le juge Bonin ait considéré qu'elle n'était plus en état de siéger. Toujours est-il que le juge Verreault a largué les trois dossiers d'agression sexuelle qu'elle avait à trancher. Elle avait entendu toute la preuve dans les trois affaires et n'avait plus qu'à rendre un verdict — coupable ou non coupable.

De ces trois affaires d'agression sexuelle, deux ont été transférées à d'autres juges, car la défense a accepté que soit «versée» la preuve entendue au procès par le juge Verreault. Ils jugeront l'affaire en lisant les notes sté-



Le 24 novembre 1993, le ministre de la Justice annonçait la nomination de Raymonde Verreault comme juge en chef de la cour municipale de Montréal.

nographiques et en écoutant les cassettes audio.

La troisième affaire s'est terminée par l'acquiescement des trois coaccusés, des joueurs de hockey amateur accusés d'avoir violé une étudiante, à Rimouski. La victime ne veut pas recommencer son témoignage, et la défense refusait que l'on verse la preuve devant un nouveau juge. L'acquiescement était forcé.

La décision d'abandonner les dossiers a créé un nouveau tumulte. Le Barreau, traditionnellement prudent et circonspect, convoquait deux jours plus tard une conférence de presse (le 19 janvier) et demandait au Conseil de la magistrature d'enquêter sur la capacité du juge Verreault de «remplir utilement et avec diligence ses devoirs judiciaires», comme l'y oblige le Code de déontologie des juges provinciaux.

Lundi et mardi, le comité d'enquête du conseil, formé de quatre juges et d'une citoyenne non juriste, entendra l'affaire. C'est l'abandon des dossiers, et non la sentence controversée (qui est en appel) qui est l'objet de la plainte du Barreau.

Prétendre que cette plainte du Barreau a créé une secousse dans le milieu judiciaire serait peu dire. Le Barreau est un allié traditionnel de la magistrature. Les juges comptent sur lui pour prendre la défense du système, car les juges, à cause de leur obligation de réserve, se tiennent hors de la mêlée publique. Le Barreau leur envoyait le message de ne compter que sur eux...

Le juge André Brossard, de la Cour d'appel, dans un discours controversé devant le Barreau canadien, il y a deux semaines, a exprimé le sentiment de nombreux juges face à cette affaire. Il reprochait au Barreau de n'être pas intervenu en public après la sentence controversée du juge Verreault, afin de l'expliquer.

Même si bien de ses collègues magistrats interrogés par *La Presse* ont trouvé inapproprié qu'il parle en public de cette affaire avant qu'elle ne soit jugée, s'ils ont trouvé son intervention à mi-chemin entre le corporatisme et le réflexe syndical, ils reconnaissent en général qu'il a soulevé deux questions fondamentales.

D'abord, si le juge Bonin était d'accord avec le juge Verreault pour

qu'elle abandonne ses causes, comment peut-on lui en faire grief, à elle, sans mettre en cause son supérieur administratif? D'autre part, si sa condition psychique ne lui permettait pas de rendre jugement en toute sérénité, fallait-il tout de même l'y forcer à la pointe de la baïonnette?

À cette deuxième question, le bâtonnier Denis Paradis a déjà répondu que le métier de juge ne mettait pas à l'abri de la critique, et donc de la pression, et que si l'on n'est pas capable de supporter cette «chaleur», on n'a qu'à «sortir de la cuisine», comme disait le président Harry Truman.

Indépendance et opinion publique

Car après les médecins, les avocats et tous les groupes professionnels, les juges sentent à leur tour le souffle chaud de l'opinion publique, et certains s'en alarment.

Les professionnels, qui ont vu leurs comités de discipline ouverts au public en 1988, se sont faits une raison. Dans le seul numéro de mercredi de *La*

Presse, on pouvait lire que: un ingénieur a été radié pour avoir reçu un pot-de-vin, un avocat a aussi été radié pour avoir détourné l'argent d'une cliente afin de payer... son club de golf, un dentiste a été condamné par le tribunal civil à payer à 164000\$ à deux patients pour fautes professionnelles, et un médecin subissait son procès criminel pour une affaire de moeurs avec un adolescent...

Et malgré tout, le système déontologique professionnel est l'objet de remises en question constantes, parce que trop sympathique aux professionnels, dit-on.

Les juges, eux non plus, ne sont plus dans un univers protégé, mais ils en sont sortis plus tard que les autres. Le passage n'est pas facile...

Il est à la mode, dans certains cercles de juges, de prétendre que la pression du public et des médias est à ce point forte que les juges ont «peur de parler». «Ce que tout cela va faire, c'est d'inciter les juges à cacher les motifs de leurs jugements, de peur d'être impopulaires, dit un juge. Plusieurs collègues me disent qu'ils ont peur de parler en cour. On ne sait jamais quand une phrase malheureuse peut se retrouver dans le journal le lendemain...»

Les juges sont pourtant bien inamovibles et, depuis 1867, aucun juge canadien n'a été destitué (certains ont démissionné avant de se retrouver dans le pétrin). Aucun juge québécois n'a fait l'objet d'une requête en destitution devant la Cour d'appel. Et on est loin d'une épidémie de plaintes contre eux (voir texte ci-dessous).

Mais les critiques incisives à leur égard sont un phénomène relativement nouveau dans les médias. Le juge Brossard y voit un autre exemple du mouvement politiquement correct, une menace à l'indépendance judiciaire.

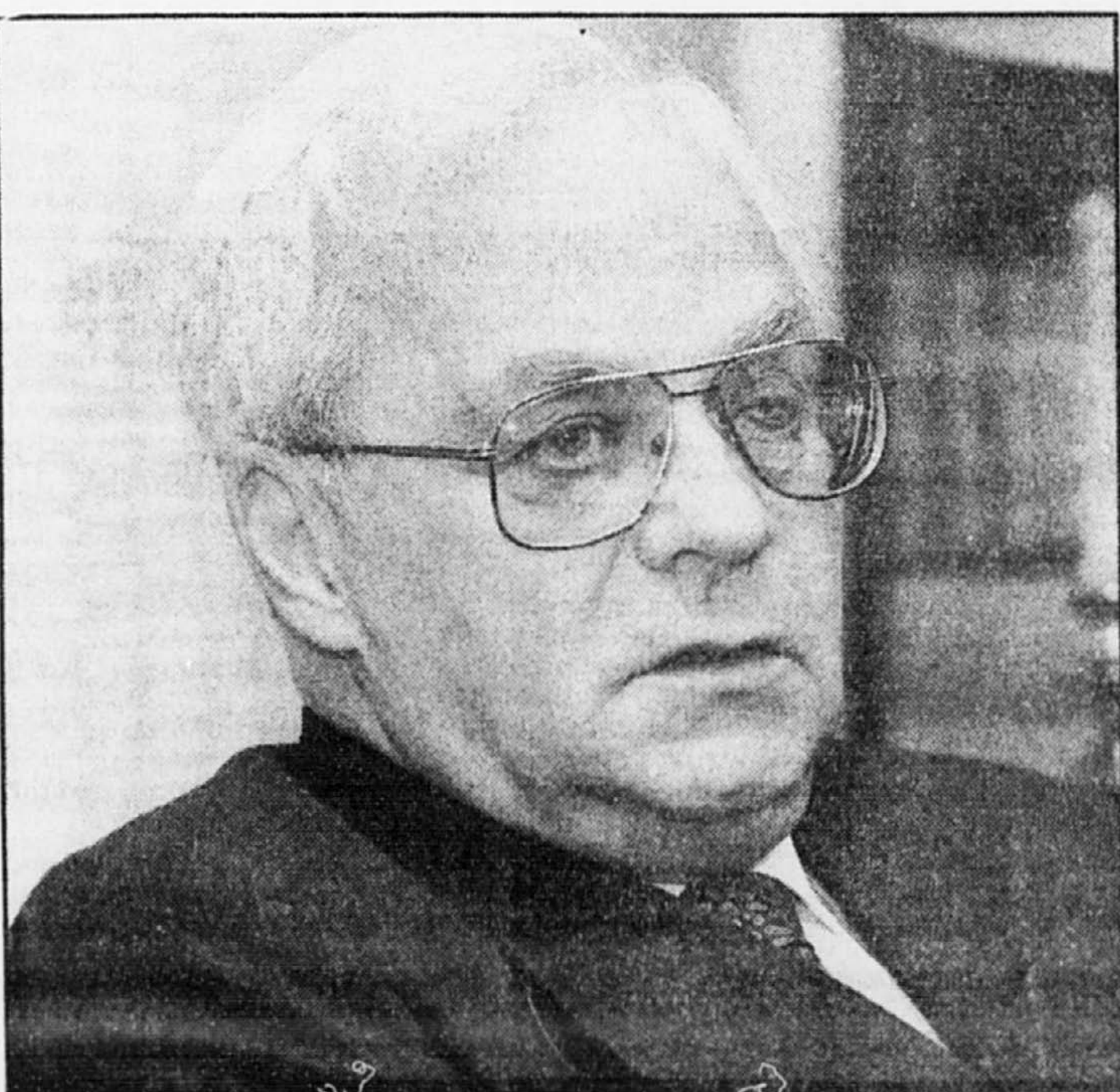
«L'indépendance judiciaire signifie qu'un juge devrait pouvoir décider une affaire sur la base de la seule règle de droit, en accord avec sa conscience et sans interférence ou pression extérieure, non seulement de la branche législative ou exécutive de l'État, mais aussi, sinon surtout ces jours-ci, des groupes de pression, des concepts de rectitude politique, des lobbys ou des médias. L'indépendance judiciaire signifie qu'un juge devrait pouvoir rendre jugement sans peur ou sans espoir de faveur, si nécessaire en contradiction avec l'opinion publique, ou même l'opinion de la majorité de ses collègues.»

Le juge Brossard est allé jusqu'à dire que la saison de la chasse au juge était ouverte, et qu'on en a fait un sport national.

Le bâtonnier Paradis, lui, non seulement ne craint pas le triomphe de la démagogie judiciaire, mais souhaite même que les magistrats de premier niveau soient élus!

Quoi qu'il en soit, la tendance lourde du système est à la transparence, avec les excès critiques qu'elle suppose. Brian Dickson, ex-juge en chef de la Cour suprême, insistait surtout sur ses avantages: «La publicité est le souffle même de la justice, disait-il en 1982. Elle est l'aiguillon acéré de l'effort et la meilleure sauvegarde contre la malhonnêteté. Elle fait en sorte que celui qui juge est lui-même en jugement.»

Raymonde Verreault connaît bien cet «aiguillon acéré». Lundi et mardi, le comité du Conseil de la magistrature qui la jugera, entendra les témoins qui viendront l'aider à décider si, en ne concluant pas trois dossiers, elle a commis une faute déontologique ou si, comme le croient certains, elle a simplement pris une décision (critiquable) qui a donné lieu à une plainte pour satisfaire la pression populaire...



Le juge Albert Gobeil préside le Conseil de la magistrature.

En 15 ans, 11 réprimandes et deux démissions

Le Conseil de la magistrature du Québec a pour mandat de veiller à la formation et à la déontologie des juges de nomination provinciale: 290 juges de la Cour du Québec (chambres civile, criminelle, de la jeunesse, de l'expropriation, tribunal du travail, tribunal des professions), une centaine de juges municipaux à temps partiel, 21 juges municipaux permanents de Montréal, Québec et Laval, et cinq juges de paix de Montréal.

Le conseil est composé de 10 juges, deux avocats et deux représentants du public.

L'organisme reçoit les plaintes du public. Après un premier tri, si elles sont jugées admissibles, elles sont envoyées devant le Conseil. Compte tenu de la gravité de l'accusation, le Conseil décide s'il y a lieu de former un «comité d'enquête» de cinq membres pour entendre l'affaire. C'est ce qui fut décidé dans le cas du juge Verreault.

Quand c'est le ministre de la Justice qui dépose une plainte, elle est auto-

matiquement envoyée devant un comité d'enquête.

Si le comité conclut qu'il y a eu faute déontologique, deux possibilités s'offrent à lui: formuler une réprimande ou recommander au ministre de la Justice d'entreprendre la procédure de destitution devant la Cour d'appel du Québec.

La très grande majorité des plaintes déposées originent en fait de gens qui voudraient faire renverser un jugement rendu contre eux. Ces plaintes, où la conduite du juge n'est pas en cause, sont irrecevables: le Conseil n'est pas une cour d'appel.

50 plaintes par année

Le Conseil existe depuis 15 ans, et, depuis cinq ans, reçoit environ 50 plaintes du public par année.

En tout, le Conseil a reçu 467 plaintes depuis sa fondation, en 1979. Elles ont donné lieu à 30 comités d'enquête, qui siègent désormais en public.

Dans 11 cas, le comité d'enquête a réprimandé le juge. Dans deux cas, le juge a démissionné de ses fonctions avant que le comité n'entende la plainte. Aucune recommandation de destitution n'a été formulée.

Depuis cinq ans, le juge Denys Dionne a été réprimandé pour avoir fait une mauvaise blague («Les lois, comme les femmes, sont faites pour être violées»), le juge Céline Pelletier l'a été pour avoir déclaré coupable d'ivresse au volant et le juge André Ruffo pour avoir commenté une affaire qu'elle jugeait.

Le juge Claude Léveillé avait été déclaré coupable de s'être trouvé dans une maison de débauche. Avant que le comité ne se penche sur son cas, une autre plainte pour avoir siégé en état d'ébriété fut déposée contre lui, et il avait aussitôt démissionné.

Un juge d'une cour municipale a lui aussi démissionné, il y a deux ans, après avoir été dénoncé pour avoir siégé en état d'ébriété.

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Hypothèques: les financiers réagissent comme un troupeau

Les propriétaires de maison, à qui l'on promet d'autres baisses des taux hypothécaires, ont eu la mauvaise surprise de voir ceux-ci augmenter de façon substantielle, cette semaine.



C'est une aberration qui est due au fait qu'une grande partie du public, y compris des banquiers, continue à craindre l'inflation. Dans quelques mois, lorsqu'il sera de nouveau clair que la menace de l'inflation est exagérée, les taux hypothécaires devraient normalement recommencer à baisser et à encourager la croissance de toute l'industrie.

S'il y a un mal économique que nous savons combattre avec des résultats assurés, c'est bien l'inflation. Si bien que le Canada et la plupart des autres pays industrialisés connaissent aujourd'hui la stabilité des prix. Mais, lorsque les marchés financiers ont appris que la croissance économique des États-Unis a atteint 7,5 pour cent, au dernier trimestre de 1993, ils ont réagi comme un troupeau, en s'inspirant davantage de réflexes désuets que d'une analyse sérieuse de la situation.

Pendant plus d'une trentaine d'années, c'était une vérité bien établie qu'une croissance forte était forcément accompagnée de hausses des prix et des salaires, donc d'une accélération de l'inflation. Et, dès que l'inflation devenait gênante, la

Banque du Canada et les autres banques centrales faisaient monter les taux d'intérêt pour la freiner, tout en touchant du bois pour que cela ne provoque pas une récession. Presque tout le monde a bénéficié de cette politique anticyclique aussi longtemps que les avantages de la croissance étaient supérieurs aux inconvénients de l'inflation. Mais les banques centrales, qui géraient ainsi le cycle économique, ont perdu de vue leur obligation principale de garantir la stabilité de la monnaie.

Il y a une quinzaine d'années, alors que l'inflation était devenue très enracinée et qu'elle n'était même plus accompagnée par une croissance soutenue, les banques centrales avaient mis en vigueur des politiques monétaires draconiennes pour la casser. Les banquiers et tous les autres investisseurs chargés de placer des milliards de dollars dans les marchés financiers à travers le monde se souviennent encore de cette époque où chaque manifestation d'une croissance économique tant soit peu vigoureuse était un signe avant-coureur certain d'une hausse des taux d'intérêt. En fin de compte, tels des chiens de Pavlov, ils n'attendaient même pas la réaction de la banque centrale pour faire monter les taux.

Or, les banques centrales, en tout cas la Réserve fédérale des États-Unis, ont abandonné cette politique monétaire anticyclique depuis longtemps. Elles semblent même avoir abandonné la politique monétariste, cette massue qui a servi à aplatiser l'inflation sur l'enclume du chômage.

Tout cela pour expliquer pourquoi une bonne nouvelle sur l'économie américaine a semé un vent de panique injustifié sur les marchés financiers mondiaux et fait grimper les taux. Le marché hypothécaire a été obligé de suivre parce qu'il est en concurrence directe avec le marché monétaire à court terme, qui est fortement influencé par la politique officielle de crédit, et avec le marché obligataire, qui est extrêmement sensible aux craintes de l'inflation future.

Il n'y a aucune raison particulière de craindre l'inflation, aujourd'hui. La pression sur les salaires est très faible et les Canadiens ont accepté la nécessité de remettre de l'ordre dans les finances publiques. Aux États-Unis, la stabilité des prix est moins évidente, mais on a le grand avantage d'être plus avancé dans la lutte au déficit budgétaire. Enfin, l'inflation n'est pas un danger parce que la Réserve fédérale et la Banque du Canada semblent y veiller constamment. Certains prix, notamment celui de l'or, ont commencé à augmenter excessivement, depuis quelques mois, et les banques centrales ont augmenté très légèrement leurs taux de base.

Pour coiffer le tout, les hausses des taux institutionnels, comme le taux d'escompte, sont bien trop faibles pour justifier des bonds des taux hypothécaires d'un demi ou de trois quarts de point.

Frédéric WAGNIÈRE

Un sondage gênant

Les résultats du sondage SOM sur les perceptions que les Québécois se font des Amérindiens sont gênants. Selon cette enquête, publiée vendredi dans *La Presse*, 52 p. cent des francophones pensent que la qualité de vie des autochtones sur les réserves est meilleure que celle de l'ensemble des Québécois, 14 p. cent qu'elle est comparable. Bref, deux Québécois sur trois croient que les Amérindiens vivent aussi bien ou mieux que nous. Ils se trompent.



Malgré leurs privilèges fiscaux, que l'on monte trop souvent en épingle, les autochtones sont pauvres. La meilleure façon de s'en convaincre, c'est d'utiliser les outils qui servent à distinguer l'Occident du Tiers-Monde. Chez les Québécois, l'espérance de vie à la naissance est de 77 ans. Chez les autochtones, elle est de 67 ans, comme en Thaïlande. Le taux de mortalité infantile est de 7 pour 1 000 chez les Blancs et de 16 pour 1 000 chez les autochtones, comme au Chili. Comme qualité de vie...

Ces fausses perceptions, que l'on ne retrouve pas chez les anglophones du Québec, alliés naturels des autochtones, s'expliquent largement par la crise mohawk et par le fait que la contrebande et les Warriors ont façonné la nouvelle image que les Québécois francophones se font des autochtones.

Par leur matraquage incessant, les médias ont une part de responsabilité, et encore plus les médias radiophoniques et leurs campagnes hystériques. Mais on voit aussi le tort que les leaders mohawks se sont infligés en ne faisant pas leur ménage et à quel point les autres Amérindiens, par leur silence complice, ont nui à leur propre cause.

Mais les tensions et les excès médiatiques ne suffisent pas à expliquer ces préjugés impardonnables. Les Québécois ont vu des centaines d'images sur la misère et la vie infernale en réserve. Ils ont choisi de les oublier. Leur connaissance du Québec leur permet de savoir que la majorité des Indiens vivent loin dans le Nord, là où les bingo et la contrebande sont impossibles. Ils auraient pu y penser. Ce genre d'ignorance n'est pas acceptable.

Alain DUBUC

Requiem pour l'ADQ

Une semaine avant la fondation de l'Action démocratique du Québec, l'idée d'une troisième voie avait atteint des records de popularité: un sondage lui a accordé jusqu'à 27% d'appuis dans la population. Trois mois plus tard, les allairistes ne récoltent plus que 2 à 4% d'intentions de vote.



Ce n'est sûrement pas faute d'intérêt public. Au contraire, son récent congrès de fondation a donné à ce parti accès à tous les micros. Le problème, il est justement là: plus on en sait sur les allairistes, plus ils piquent du nez. Et pour cause. De tout le projet de Jean Allaire, seule l'idée d'un contrat liant les immigrants à la société québécoise a su retenir l'attention du public. Laissant dans l'ombre tous les autres aspects du programme... qui ont tout intérêt à y rester.

Une lecture attentive de ce document démontre surtout une chose: la troisième voie, quelle que soit la direction qu'elle vise, n'aboutit nulle part. Le programme de l'ADQ fait une cinquantaine de pages - rivalisant entre elles pour les accords fautifs et les horreurs syntaxiques trop nombreux pour être attribués à la distraction. Il s'agit plutôt du signe le plus visible de l'indigence intellectuelle dans laquelle pataugent M. Allaire et ses amis. Côté contenu, c'est à l'avenant.

Le projet politique présenté sous le titre *Un Québec responsable* est une créature bâtarde, assise entre deux chaises constitutionnelles, empruntant à gauche, à droite et au milieu pour le reste, un concentré de toutes les idées à la mode que l'on aurait passées au mélangeur en espérant que la mayonnaise prenne. Le résultat tient plutôt d'une salade réformiste dans une vinaigrette tendance gauche du RCM.

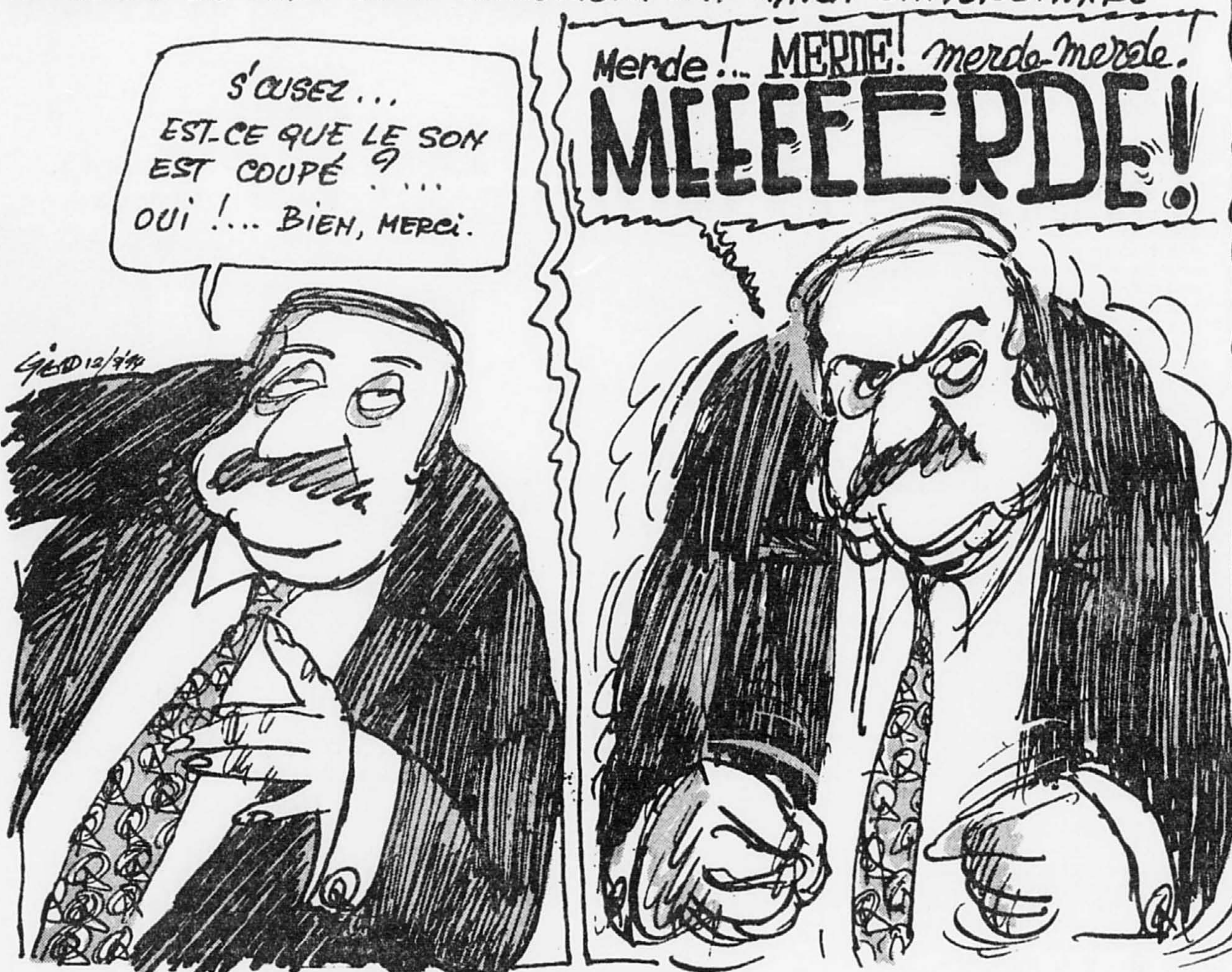
Au chapitre portant sur la démocratie, par exemple, on suggère d'étudier la privatisation de tous les services publics, y compris la santé et l'éducation. Plus loin, on suggère de créer des «tables de concertation» régionales avec de vrais pouvoirs en matière de santé, dont celui de consulter le peuple sur les restrictions d'accès à certains services.

Ce mélange de démocratie directe, de retrait de l'État et de décentralisation est tout à fait typique de la «pensée» allairiste. Qui dit aussi que l'on doit permettre aux élèves qui ont le sentiment de perdre leur temps en classe de passer des examens anticipés (pourquoi payer des enseignants à surveiller des jeunes qui savent tout?). Simple.

Et ce n'est pas leur charisme qui leur permettra de remonter la côte. Moncef Guitouni, le principal artisan du programme, est un individu peu inspirant, au passé controversé. Mario Dumont commence à perdre sa fraîcheur de jeune «komsomol». Quant à Jean Allaire, il est égal à lui-même: terne et insipide. «L'État et les ministres sont comme des écureuils qui s'essoufflent dans une roue grillagée», écrivent poétiquement les allairistes. Ceux-ci ressemblent plutôt à des ptérodactyles à la veille d'une pluie de météores: une espèce en voie d'extinction.

Agnès CRUDA

LE COLLÈGE DE SAINT-JEAN CONSERVERA SON STATUT UNIVERSITAIRE



DROITS RÉSERVÉS

Ces victimes du sang contaminé et de la mesquinerie gouvernementale

MARCEL ADAM

Comme s'ils faisaient exprès pour ajouter aux misères des victimes du sang contaminé, les gouvernements des provinces et des territoires font des pieds et des mains pour empêcher que la lumière soit faite sur le scandale du sang contaminé par le virus du sida.



Cette tragédie a déjà coûté la vie de quatre cents personnes, cependant que plus d'un millier d'hémophiles et de patients transfusés sont porteurs de ce virus et vivent en sursis.

On sait que les hémophiles doivent recevoir périodiquement du plasma sanguin contenant l'élément coagulant (le facteur 8) qui leur fait défaut, pour ne pas risquer de mourir d'une hémorragie à la moindre blessure. Or, plus de la moitié de tous les hémophiles, de même que plusieurs patients ayant été transfusés, ont été infectés du virus du sida avant que les autorités n'adoptent les mesures d'épuration du sang alors disponibles ailleurs.

Si la mauvaise volonté de ces gouvernements n'est pas due à la crainte que certaines personnes se retrouvent dans de mauvais draps, il faut y voir la volonté de s'en tirer à bon compte en déboursant le moins d'argent possible aux victimes et à leurs héritiers légaux.

Cette semaine, le juge Horace Krever, qui préside la commission fédérale chargée d'enquêter sur ce scandale, s'en est pris aux bureaucrates qui n'ont pas encore remis les documents réclamés, il y a cinq mois, par le procureur de la commission.

Ce manque de coopération, de la part de ces gouvernements est insensé et demande explication, de remarquer le magistrat avant de menacer de recourir aux pouvoirs contraignants dont il dispose pour avoir rapidement accès à tous ces documents.

Réunis en association, les hémophiles porteurs du virus réclament réparation de ceux qu'ils tiennent responsables de leur malheur, par négligence ou autrement.

Les gouvernements des provinces et des territoires ont offert aux 858 Canadiens éligibles un dédommagement financier totalisant 150 millions de dollars ainsi répartis: 22 000 \$ au moment de la signature de l'entente et 30 000 \$ annuellement pour le reste de leur vie; 20 000 \$ aux conjoints survivants et 4 000 \$ aux enfants dépendants pendant un maximum de cinq ans. Rien n'est offert, toutefois, aux contaminés secondaires, tels les conjoints et les enfants infectés par les porteurs qui ignoraient leur état. Ils ont fixé au 15 mars la date d'échéance de cette offre.

Cette proposition est cependant conditionnelle: renoncer par écrit à poursuivre en justice les gouvernements en question, le Comité canadien du sang (maintenant aboli), la Société

canadienne de la Croix-Rouge, les manufacturiers pharmaceutiques de produits sanguins et 19 compagnies d'assurance. Pres de six cents victimes l'ont acceptée. Les autres ne sont pas prêts à renoncer prématurément à leur droit.

Ces gouvernements se montrent mesquins et inhumains en fixant arbitrairement une date d'échéance pour forcer ces innocentes victimes à accepter leur offre. Cela au beau milieu des travaux de la commission chargée d'enquêter sur cette tragédie, et à la toute veille d'un jugement de la Cour suprême de l'Ontario portant sur une cause d'indemnisation liée à cette affaire.

C'est mettre dans un cruel dilemme ces personnes dans le besoin et dont le temps est compté, que de les acculer à faire un choix lourd de conséquences avant qu'elles aient pu obtenir les informations qui permettraient de prendre une décision éclairée.

Ces gouvernements sont d'autant moins justifiés de fixer de telles conditions qu'ils admettent une certaine responsabilité en offrant de dédommager financièrement les victimes du sang contaminé.

La semaine dernière, la conférence des évêques catholiques du Canada invitait le gouvernement fédéral à faire preuve de patience et de prudence dans la question de l'euthanasie, de résister à la tentation d'agir avec précipitation, suite au décès de Sue Rodriguez, le mois dernier.

Deux jours après cet événement, le député néo-démocrate Svend Robinson, qui avait été témoin de ce suicide perpétré avec le concours d'un médecin, avait déposé aux Communes un projet de loi sur l'euthanasie. Au Parlement aussi bien que dans le public, beaucoup réclament que le gouvernement profite de l'occasion pour modifier la loi dans le sens voulu par la grande majorité des Canadiens (plus de 70%) souhaitant la décriminalisation de l'aide au suicide.

Le premier ministre Chrétien s'est engagé à tenir un débat suivi d'un vote libre sur l'euthanasie, mais il s'est montré moins pressé que son ministre de la Justice de s'aventurer sur ce terrain, se demandant s'il était «urgent» de s'attaquer à ce «problème très délicat».

Cette réticence n'a pas échappé à l'épiscopat qui, dans sa lettre, se dit persuadé qu'il ne cédera pas aux pressions médiatiques créées par la mort de Mme Rodriguez. Les évêques ont raison de demander un délai, pour que ne soit pas débattue dans une atmosphère chargée d'émotion, une question qui doit être discutée avec la sérénité nécessaire à un débat de principe aussi important.

Peut-être qu'une période de refroidissement permettrait-elle aussi aux politiciens de prendre conscience que voter librement ce n'est pas remplacer la servitude partisane par la servitude populiste, mais exercer un leadership moral en se mettant à l'écoute et aux ordres de sa conscience dûment éclairée.

Opinions

On devrait créer un « Tribunal d'honneur » pour régler les différends entre créateurs

ALAIN STANKÉ

L'auteur est écrivain et éditeur.

La nouvelle a été annoncée dans *La Presse* du samedi 5 mars: «Lise Payette a gain de cause contre VLB».

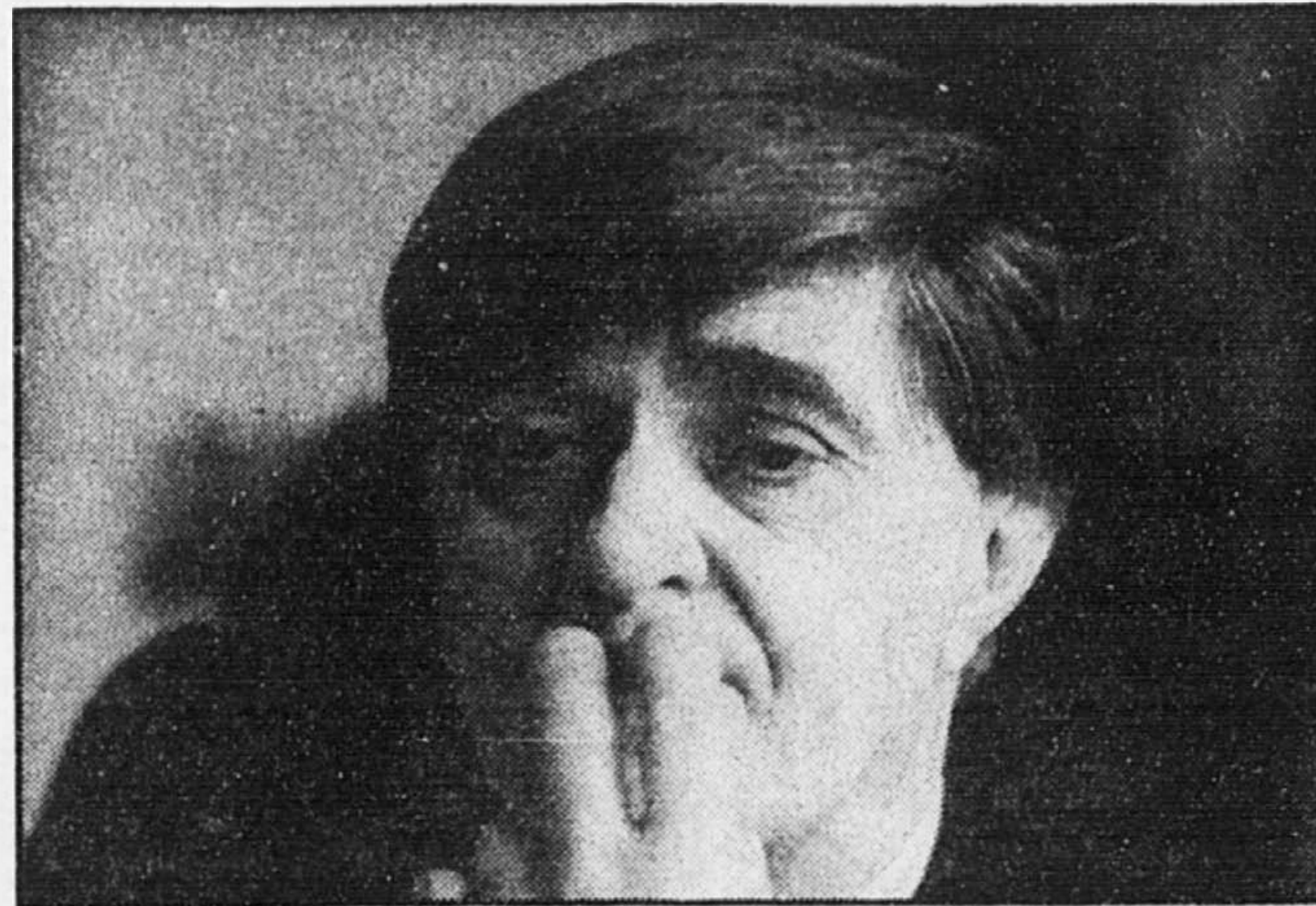
J'ai suivi, comme beaucoup, le pénible débat. Maintenant qu'il est terminé, en plus du goût amer qu'il me laisse, j'en viens à la conclusion que notre «justice» (par respect du terme approprié, je préfère nommer «le judiciaire») coûte beaucoup trop cher et ne satisfait réellement jamais pleinement.

En effet, dans ce retentissant litige (si VLB ne porte pas sa cause en appel), Mme Payette, «l'offenseuse», recevra 25 000 \$ de Victor-Lévy Beaulieu, «l'offenseur». Le juge Bernard Gratton en a ainsi décidé. Mme Payette a gagné. Soit. Mais sa victoire, sans compter ses heures de tourment, lui aura tout de même coûté 30 000 \$ en frais d'avocats. Elle reste donc débitrice de 5 000 \$. La justice n'est jamais gratuite. Mais l'honneur est sauf. Et l'honneur n'a pas de prix! Il est permis de se demander si le même but n'aurait pas pu être atteint par un moyen plus simple et moins coûteux. Je suis convaincu que si.

Chaque fois qu'il m'a été donné de vivre d'assez près la marche de notre système judiciaire, d'en observer la mécanique et les hasards, j'ai été davantage frappé par son ridicule que par son équité. Cette fois encore (alors que j'ai été appelé à y témoigner), j'ai ressenti l'ineffable certitude que le litige reposait sur un malentendu et que celui-ci conspirait à masquer l'essentiel.

Je connais Victor-Lévy Beaulieu de longue date. C'est un homme de rare talent. Un volcan de verbe, d'insolence, d'audace. Un combattant à la plume ferraillieuse. Il a, on le sait, la pensée leste et le mot un peu gras. Mais ce n'est que couverture d'une âme on ne peut plus sensible qui veut aller vers l'autre, mais s'y prend souvent avec maladresse. Seuls ses intimes, dont je suis, peuvent saisir aujourd'hui à quel point ces (coûteux) événements ont dû l'ulcérer.

La réputation de Mme Payette n'est plus à faire. C'est une personne admirable et, elle aussi, d'une grande sensibilité. Elle a beaucoup appris et nous apprend toujours beaucoup. À l'époque pas très éloignée des Yvette, elle a appris, à ses dépens, les conséquences de l'allusif et de l'explicite. Dans sa lutte



Alain Stanké

d'aujourd'hui, elle nous apprend que, qui que l'on soit, on ne peut pas toujours écrire ou faire écrire n'importe quoi dans nos gazettes. Le papier imprimé n'a pas bon dos.

Dans une interview du défunt magazine *QUI*, on lui a demandé ce qui suit:

- Quelle qualité admirez-vous le plus chez la personne que vous aimez?

- La tolérance! a-t-elle répondu.

Et à la question:

- Quel est le comble de la déchéance, selon vous?

Mme Payette a dit:

- Ne pas tendre la main.

En conséquence, je ne pense pas qu'elle soit en désaccord avec ma réflexion, car Mme Payette est une femme qui dit généralement ce qu'elle croit et fait ce qu'elle dit.

À bien y penser, je préfère croire que, dans cet affrontement, chacun des deux belligérants a mis plus d'amour pour ce qu'il défendait que de hargne envers ce qu'il attaquait.

Il arrive que, dans les moments de pénible effervescence intellectuelle, les événements observés de trop près nous privent du sens de la perspective et que notre vision soit enténébrée. On perd la mesure et la nuance n'intervient que dans la distillation du venin qui, si on n'y prend garde, finit par être brutal ou mortel. Et, à défaut de dialogue, on finit par se crier:

«On se reverra devant le juge!»

Or, les juges ne font que leur devoir. Ils ne sont pas des dieux. On a eu l'occasion de le constater dernièrement. Ce sont des hommes et des femmes, bons ou mauvais, fermes ou faibles, sujets à l'erreur

comme nous. On en trouve qui sont plus médiocres que d'autres et peut-être pires... Il ne peut pas y avoir que de grands juges. Il y en a forcément des petits. Ils sont à l'image de notre société. Il arrive même que certains d'entre eux se permettent de juger en équité et non en droit ce qui - même si c'est plus humain - est parfaitement contraire à la loi et aux moeurs. L'idéal serait que ces mêmes juges soient nos pairs. Des confrères bien rompus au métier de ceux qu'ils sont appelés à juger. On aurait au moins l'impression d'être mieux compris...

Un tribunal d'honneur

Le métier de créateur est plus dangereux que celui de toréador. Dans le tumulte universel du talent, chacun veut se faire entendre à sa façon. Certains élèvent sans cesse la cote de la provocation. D'autres commettent des plagats ou d'autres injustices. Les exemples ne manquent pas. Il suffit de se souvenir de la cause des éditeurs JCL vs Mortagne ou de celle de Stanké vs La Fondation Gabrielle Roy.

L'honneur est blessé. On exige réparation. On se retrouve au tribunal. Et dès lors que le processus est enclenché, plus moyen d'arrêter la machine. Le compte des procureurs se met en route. Au bout du compte, comme on le répète de plus en plus souvent: «Tout le monde se ruine. Il n'y a que les avocats qui y gagnent quelque chose...»

Où serait alors la solution, si toutefois il y en a une? Le remède miracle, il y a 20 ans qu'il a été trouvé. C'est le Conseil de presse. Fondé en 1974, ce tribunal admi-

nistré par des pairs juge avec respect et efficacité des plaintes relatives aux gens de la presse: abus de la discrétion rédactionnelle, partialités et inexactitudes de l'information, discriminations, atteintes à la vie privée, utilisation de méthodes incorrectes; manque de rigueur professionnelle, censures, entraves à l'exercice du journalisme, informations incomplètes, etc.

Le Conseil de presse a réglé ainsi, l'an dernier, en douceur et dans le plus grand respect des droits de chacun, 54 dossiers! En termes crus ça s'appelle laver le linge sale en famille. La méthode n'engorge pas les rôles des tribunaux, elle n'enrichit pas les avocats et n'éclabousse pas inutilement les réputations. Lorsque la culpabilité est démontrée, le délinquant est prié tout simplement de réparer par la rétraction. Pas d'amendes exemplaires, pas de frais... Presque trop beau pour être vrai.

Accessible à tous, le Conseil de presse est bien connu dans le milieu journalistique. Il est un tribunal d'honneur et assure un leadership en matière d'éthique à l'égard de tous les médias distribués ou diffusés au Québec.

Je ne vois pas ce qu'il y aurait d'utopique ou de dérisoire à accepter cette même base de départ pour la fondation d'un Tribunal d'honneur au service des créateurs: écrivains, auteurs, scénaristes, créateurs, paroliers, dialoguistes, documentalistes, chercheurs, réalisateurs et éditeurs? Un tribunal nouveau genre, le Conseil des créateurs, calqué sur celui du Conseil de presse, où seraient à l'honneur le respect d'autrui, la tolérance, la solidarité, la générosité.

L'honneur au quotidien ça existe! Il devrait faire partie de notre souci de tous les jours. Autrefois, quand il n'y avait pas d'argent à gagner, on appelait ça justement «pour l'honneur». La solidarité des créateurs québécois pourrait être l'occasion de manifester avec éclat une telle existence professionnelle.

«On est 6 000 000, faut se parler!», disait le slogan du brasseur. Ce n'est pas parce qu'on approche les 7 000 000 qu'on va se taire!

Lise, Victor-Lévy, voici une bonne occasion pour vous. Entrez votre hache de guerre et étonnez-nous comme vous avez toujours su si bien le faire avec votre merveilleux talent. Devenez tous deux les fondateurs de ce nouveau Conseil.

Pour quoi? Pour rien. POUR L'HONNEUR!

Lysiane Gagnon



Le même scénario

La même histoire recommence: après le tabac, l'alcool.

Premier acte: le marché est inondé de produits de contrebande. Deuxième acte: les vendeurs légaux font pression sur le gouvernement pour que les prix de vente du marché légal soient ajustés à ceux du marché noir. Le reste du scénario est facile à prévoir.

Troisième acte: le gouvernement s'exécute. Quatrième acte: les mêmes causes engendrant les mêmes effets, l'État perdra, en ces temps de pénurie, une précieuse source de revenu parfaitement légitime.

Comme notre collègue Jacques Benoit le révélait cette semaine, la SAQ et les distilleries sont déterminées à réduire les taxes spéciales et la marge de profit sur les spiritueux et ont déjà présenté au ministre des Finances un plan en ce sens. (Le ministre Bourbeau le nie mais des sources sérieuses indiquent que l'affaire est très avancée.)

Leurs arguments sont du même ordre que ceux des fabricants de tabac: la moitié environ des spiritueux vendus au Québec viendrait du marché noir. Le gouvernement perd déjà des millions en manque à gagner. La solution? Laisser le marché noir dicter à l'État ses politiques fiscales et sociales!

Quelques différences quand même: d'abord, l'alcool de contrebande provient de distilleries américaines, contrairement aux cigarettes qui étaient faussement «exportées» par les usines canadiennes. Le lobby de l'alcool n'a donc pas l'aspect répugnant de celui du tabac. Autre différence: contrairement au tabac, l'alcool n'est nocif que lorsqu'on en abuse.

Je ne suis pas sûre toutefois que la SAQ et les distilleries ne noircissent pas le tableau, histoire de mieux toucher l'opinion publique. Une bouteille sur deux? Cela m'apparaît franchement beaucoup. Selon le porte-parole de l'Association des distillateurs, l'alcool de contrebande serait de marque inconnue ici et proviendrait surtout de petites distilleries. Comment croire que tant d'amateurs achèteraient des produits inconnus, sans garantie de qualité minimales? L'alcool est-il rééchantillonné, avant la vente aux particuliers, sous des étiquettes «respectables»? Auquel cas il suffirait que la population en soit avertie pour que la consommation d'alcool de contrebande baisse singulièrement. Qui voudrait ingurgiter des produits possiblement frelatés rééchantillonnés sans contrôle?

On sait en tout cas que, au Québec, la consommation d'alcool «fort» a beaucoup baissé ces dernières années. Qui achète ces litres de contrebande en si grande quantité? Probablement pas Monsieur-tout-le-Monde.

On dit que nombreux seraient les bars et les restaurants qui s'approvisionneraient au marché noir. Si c'est là l'une des principales sources de la montée de la contrebande, alors elle devrait être relativement facile à cibler. Il suffirait que deux ou trois établissements soient poursuivis et perdent dans l'aventure leur réputation et quelques milliers de dollars, pour que les autres reviennent dare-dare à la SAQ.

* * *

Autrement dit, est-il vraiment nécessaire de baisser les prix? Remarque, je suis bien la première à pester contre les prix quand je vais à la SAQ. Mais, d'une certaine façon, je trouve plus acceptable d'être surtaxée là-dessus que sur autre chose. Je me dis que cela s'en va — du moins j'espère — dans les écoles et les hôpitaux, et que finalement...

Où les gouvernements trouveront-ils des sources de revenus supplémentaires pour maintenir les programmes sociaux, si ce n'est en surtaxant ce genre de produit?

En haussant l'impôt sur le revenu? La classe moyenne ne peut plus payer davantage. En «faisant payer les riches»? Il n'y a pas assez de riches pour que ça fasse une grosse différence. En étendant les taxes à la consommation? En taxant le lait et les fruits quand on vient de détaxer le tabac?

Une école de pensée — de toute évidence dominante au Québec — veut que la contrebande soit causée par le haut niveau de la taxation canadienne et le ras-le-bol des citoyens. Baissons les taxes, la contrebande disparaîtra. Bref, la contrebande ne serait qu'un réflexe normal du «marché», qui se règle au niveau du «marché».

Je crois au contraire que si la taxation élevée constitue un bon bouillon de culture pour la contrebande, elle trouve sa source ailleurs. La preuve que tout ne tient pas qu'au prix, c'est que toutes sortes de choses sont devenues objets de contrebande, même les jeans, qu'on peut acheter dans d'innombrables magasins «légaux» pour une poignée de dollars, même les poulets, qui échappent à la taxe de vente sur le marché légal.

Qu'on règle, par le biais du marché, le problème de l'alcool, soit. Et après? Les réseaux du crime organisé n'en seront pas pour autant démantelés, ils se recycleront dans autre chose, tout comme ils ont délaissé le tabac pour l'alcool. Après l'alcool, ce sera quoi? Les armes? Le crack? Et alors, faudra-t-il légaliser le crack et permettre la vente libre des AK-47 et des Uzi pour faire échec à la contrebande?

* * *

L'une des sources du problème est le laissez-faire des gouvernements, du fédéral au premier chef, devant la filière mohawk.

Non pas que ce soit la seule filière de la contrebande, au contraire. Si la plus grande partie du marché noir des cigarettes passait par Akwesasne, ce n'est pas, semble-t-il, le cas pour celui de l'alcool, qui exige une «infrastructure» plus solide. Mais indépendamment de sa dimension actuelle, il reste que la filière indienne est la seule, parmi les filières de la contrebande, qui n'ait jamais fait l'objet d'une perquisition ni d'une saisie, depuis que la contrebande a atteint un niveau endémique.

Cela constitue un germe de poison social, une bombe à retardement qu'on ne pourra plus désamorcer. Mon impression, c'est que le laxisme politique et policier, à l'égard de ceux qui bravent impunément la loi, est l'une des sources majeures de l'extension du marché de la contrebande. Les citoyens ordinaires se font ainsi justice eux-mêmes. L'achat d'un produit au marché noir est un geste de défi aux autorités qui refusent de faire appliquer la loi sur l'ensemble du territoire.

Il n'est pas nécessaire de recourir à la solution forte. Il suffirait que le gouvernement fédéral suspende les pourparlers relativement aux droits territoriaux tant que les leaders autochtones ne se sont pas engagés à faire cesser les activités illégales sur leurs réserves. Mais quand donc le gouvernement Chrétien cessera-t-il de jouer à l'autruche?

Il faut que cesse «l'exil économique» de l'écrivain dans sa propre société

BRUNO ROY

L'auteur est président de l'Union des écrivains et écrivains québécois.

À l'occasion de la campagne de sensibilisation de l'Union des écrivains et écrivains québécois (Uneq) pour l'obtention d'un véritable statut, c'est-à-dire pour la reconnaissance sociale, politique et économique de la profession d'écrivain, *La Presse* a publié deux textes qui y faisaient écho: l'un, de l'éditorialiste Agnès Gruda, le 1er mars, l'autre, de la chroniqueuse Nathalie Petrowski, le 3 mars. Les deux signataires ont toutefois coloré les revendications de l'Uneq d'une attitude corporatiste qui n'a jamais été la sienne.

Les membres de l'Uneq ne revendiquent ni carte de compétence ni ne souhaitent devenir des fonctionnaires de la littérature, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. Ils veulent simplement que les lois provinciales et fédérales sur le statut de l'artiste et la loi sur le droit d'auteur reconnaissent, par des mesures concrètes, les conditions professionnelles de l'exercice de leur métier.

Contrairement à ce qu'affirme Agnès Gruda, l'Uneq n'a jamais dit ou même voulu laisser croire que la pratique du métier d'auteur serait incompatible avec la pratique d'une autre profession. Penser le contraire équivaudrait à nier l'existence d'écrivains tels Jacques Ferron, Jacques Godbout, André Major, Gaston Miron, Lise Bissonnette, Denise Bombardier, Francine Noël, Nathalie Petrowski, Monique Proulx, Élise Turcotte, etc., ce qui serait proprement absurde.

Que dit l'Uneq? Que la profession d'écrivain est inconnue, voire niée. Face aux institutions publiques et privées, l'écrivain est souvent dans l'impossibilité de faire valoir son travail et les conditions qui s'y rattachent. «Écrivain, dites-vous? Mais enfin, que faites-vous d'autre? Je veux dire: avez-vous un travail sérieux?» L'écri-

vain exerce une profession; il travaille. S'il y a travail, il doit y avoir rémunération.

Pourquoi l'écrivain ne peut-il bénéficier des avantages sociaux et fiscaux qui sont accordés à d'autres catégories de citoyens? Ne paie-t-il pas, comme eux, des impôts? Pourquoi coupe-t-on les prestations d'assurance-chômage d'un écrivain qui reçoit 75 \$ en droits de reprographie pour une année? Pourquoi l'écrivain qui est invité à une émission radiophonique en compagnie d'un membre de l'Union des artistes ne reçoit-il aucun cachet, alors que le comédien en reçoit un? (Serait-ce parce que la Loi 90, contrairement à la Loi 78, oblige le producteur à négocier avec le comédien?) Pourquoi le plan de rationalisation du Conseil des Arts du Canada a-t-il retranché, pour 1993-1994, plus de 1 828 000 \$ au budget des lettres et de l'édition? Pourquoi le montant des compensations versées par la Commission du droit de prêt public a-t-il été coupé de 17%? Pourquoi le revenu moyen annuel des auteurs pour leurs oeuvres n'est-il que de 7 500 \$, comme le confirment les enquêtes réalisées par l'Institut québécois de recherche sur la culture, en 1978, par le ministère des Affaires culturelles, en 1984, et par Jean-Guy Lacroix, en 1987?

Que veut l'Uneq? Que ses membres soient payés pour leur travail, comme les travailleurs, les journalistes, les animateurs d'émissions littéraires. L'écrivain veut sa «juste part». Il demande une meilleure protection de ses oeuvres, le respect de ses droits. Il ne suffit pas de dire que l'écrivain est un travailleur autonome pour que son statut fiscal existe. La «Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs» (Loi 78) n'est d'aucun secours à l'écrivain qui veut obtenir «la juste part» dont parlent tant nos gouvernements. En effet, la loi n'oblige d'aucune façon l'éditeur à négocier avec l'écrivain, ne serait-ce qu'un contrat minimal. Sait-on

que de jeunes écrivains, parce qu'ils craignent de ne pas être publiés, cèdent tous leurs droits pour plusieurs années, et ceux de leurs autres écrits à venir? L'écrivain fournit non seulement la matière première de l'oeuvre commerciale exploitée, mais aussi le contenu des émissions de radio et de télévision auxquelles il est invité. Si l'écrivain est à la source de l'industrie du livre, par contre, il retire très peu des revenus qu'il contribue à générer.

Lorsque Agnès Gruda écrit que «l'écriture ne requiert pas de connaissances techniques particulières - mise à part la maîtrise de la langue», ou qu'il s'agit d'un débouché naturel et occasionnel pour à peu près toutes les activités humaines, c'est méconnaître profondément le métier d'écrivain. Bien sûr, tout le monde peut écrire, danser, peindre... Cependant, n'est pas écrivain, danseur, peintre qui veut. Si l'écriture n'est pas le terrain exclusif de l'écrivain, la littérature, elle, l'est. L'écrivain est celui ou celle qui consacre une part importante de son temps et de son énergie à construire une oeuvre personnelle, dont les textes sont publiés et diffusés, qui participe à l'édification d'une littérature nationale.

Le respect de l'écrivain commence par sa reconnaissance. Cette exigence n'est d'ailleurs pas sans conséquence sur l'évolution même de la profession d'écrivain. «Un écrivain payé équitablement, affirmait Yves Beauchemin en conférence de presse, se trouve par le fait même sur la voie de l'autonomie financière. Et c'est sur cette autonomie que se fonde sa liberté d'expression.»

Si, en France, «les écrivains sont rois», des rois maudits, comme le souligne Nathalie Petrowski, certains pays, par contre, ont magistralement reconnu le rôle de l'écrivain et son statut. En Irlande, par exemple, les revenus des écrivains sont, depuis 1968, exempts d'impôt. En Suède, selon un article de Tahar Ben Jelloun, publié dans *Le Monde* du 22 septembre 1989, huit millions d'habitants

disposent de plus de trois mille bibliothèques. (...)

Danseurs, comédiens, peintres, sculpteurs, compositeurs, écrivains, nous vivons tous dans une société qui s'appauvrit. Il est temps que cesse «l'exil économique» de l'écrivain dans sa propre société (l'expression est de Robert Giroux). La richesse ou la pauvreté ne sont ni une raison pour arrêter d'écrire ni une raison pour se sentir coupable d'écrire. Écrire est une profession. Profession: «Occupation déterminée dont on peut tirer ses moyens d'existence.» (Le Petit Robert)

Réplique

■ Je soutiens de tout coeur les auteurs dans leur bataille visant à améliorer leurs conditions économiques. Mais les démarches de l'Union des écrivains vont beaucoup plus loin: celle-ci réclame - et je cite - que le statut d'écrivain soit «juridiquement défini».

J'avais tenté de joindre M. Roy afin qu'il m'explique ce qu'il entend par là; il n'a jamais retourné mes appels. Je m'en suis donc tenue à la documentation de l'Uneq, qui mélange des frustrations et des revendications de tout ordre, y compris l'idée d'un statut juridique dont les tenants et aboutissants sont laissés à l'imagination du lecteur, et qui assaisonne le tout d'une sorte de cocorico lyrico-patriotique.

Dans sa réplique, M. Roy poursuit dans la même veine, et ne jette aucun rayon de lumière sur le fameux statut, qui m'apparaît tout aussi fumeux. Je crois que la noblesse d'une cause ne dispense pas ses défenseurs de s'expliquer avec un minimum de limpidité. Et franchement, je me demande si cette incapacité à dire les choses clairement, de la part des gens qui affirment représenter nos artisans du mot et de la plume, ne constitue pas une menace grave pour notre littérature...

A. G.

À L'ÉCOUTE DES PENSEURS

Le diacre Ben Caribou

GÉRALD LEBLANC

Un père éleveur de renards, un oncle trappeur et un autre entomologiste: Benjamin Simard a grandi avec les animaux, qu'il n'a jamais abandonnés par la suite.

Vétérinaire, il a d'abord poursuivi des études en Colombie-Britannique sur la gestion de la faune avant de revenir au Québec observer les ours et les orignaux, et surtout ramener les caribous que ses ancêtres avaient chassés du parc des Laurentides.

De retour sur le campus universitaire, il a géré les animaux de laboratoire de l'Université de Montréal et enseigne maintenant la médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe. Chemin faisant, il a fait quelques détours pour défendre les chasseurs de phoques et dresser de petits singes de compagnie pour les malades.

En essayant de convertir les braconniers de Charlevoix, Ben Caribou, comme on l'appelle dans le milieu, s'est découvert un don de prédicateur qu'il exerce comme diacre permanent depuis une quinzaine d'années. Dans les hôpitaux et les collèges, il prône le retour à la planification naturelle des naissances et met en garde contre les dangers des manipulations génétiques.

C'est dans sa demeure de Beloeil que le docteur Simard a répondu à nos questions sur les perdrix de Colombie et les lapins de laboratoire, les caribous des Grands Jardins et les phoques du Golfe, la parenté de l'homme avec l'animal, les manipulations génétiques et la foi chrétienne, l'avenir de ses enfants et petits-enfants. Il s'agit de la douzième de nos interviews avec les penseurs du Québec.

La Presse — Que vous a appris la perdrix bleue de la Colombie-Britannique?

Benjamin Simard — Il s'agit d'une variété des perdrix de savanes, plus grosses que les nôtres, un gibier de fière allure fort recherché en Colombie. Ma thèse proprement dite portait sur l'analyse microscopique des testicules de perdrix mâles, dont l'université possédait une impressionnante collection. En plus de découvrir que le mâle atteignait son maximum de virilité à l'âge de quatre ans, je me suis surtout éveillé à la dynamique des populations animales. En vieillissant, le mâle devient plus agressif et empêche les jeunes rivaux de s'établir sur le territoire, réduisant du même coup la présence de jeunes femelles et entraînant un plafonnement de la population. J'ai par la suite découvert la même dynamique chez les orignaux, qui s'installent aussi dans les forêts en reprise, riches en biomasse et en matière nutritive. La forêt vieillissante offre moins d'avantages et attire moins d'immigrants, d'où un plafonnement de la population.

Revenu au Québec, vous avez retrouvé vos amis les fourmis. Que vous ont-elles enseigné?

Tout petit, j'étais fasciné par les fourmis, à qui j'offrais des ailes de mouches et dont je testais les capacités en mettant des obstacles sur leurs sentiers. Mon oncle Georges Gauthier, entomologiste de son métier, répondait à mes questions sur ces merveilleux insectes. Travaillant au projet de restauration du caribou dans le parc des Laurentides (entre Québec et Chicoutimi), j'ai cotoyé André Beique, qui y a découvert de nouvelles espèces de fourmis et leur a donné des noms. Ce fut pour moi une révélation de savoir que l'homme n'avait pas fini de nommer la création, une de ses plus nobles fonctions.

C'était surtout le caribou qui vous ramenait au pays de votre enfance, le parc des Laurentides!

Je suis né à Baie-Saint-Paul et le premier Simard est arrivé dans Charlevoix en 1643. C'est donc le pays de mes ancêtres et aussi le pays des caribous. Je me souviens des histoires de mes grands-pères, qui allaient se tuer un caribou presque comme un animal domestique. Ce faisant, les humains ont progressivement éliminé, ou fait fuir, le caribou, alors qu'il y en avait plus de 10000 à un certain moment donné. Quand fut créé le grand parc des Laurentides, en 1897, c'était entre autres pour y ramener le caribou. A mon arrivée dans le Parc, comme fonctionnaire du Québec, j'ai vu la possibilité d'enfin corriger l'erreur de mes grands-pères. On a commencé par ramener des caribous du Grand Nord, un par un, à bord de petits Cessna. Avec des DC3 sur skis, on a ensuite pu revenir avec une vingtaine de caribous. Ma connaissance de la dynamique des populations animales m'a permis d'éviter l'erreur commise dans le Maine et au cap Breton, où les tentatives de ramener le caribou ont échoué. Contrairement à l'original, très individualiste et très antisocial, le caribou vit en hardes sous la gouverne des vieilles femelles qui guident la marche du troupeau. Afin de briser le patron de retour vers le Grand Nord, on n'a implanté dans la zone des Grands Jardins (dans le petit parc entre Saint-Urbain et Bagotville) que les jeunes nés en captivité.

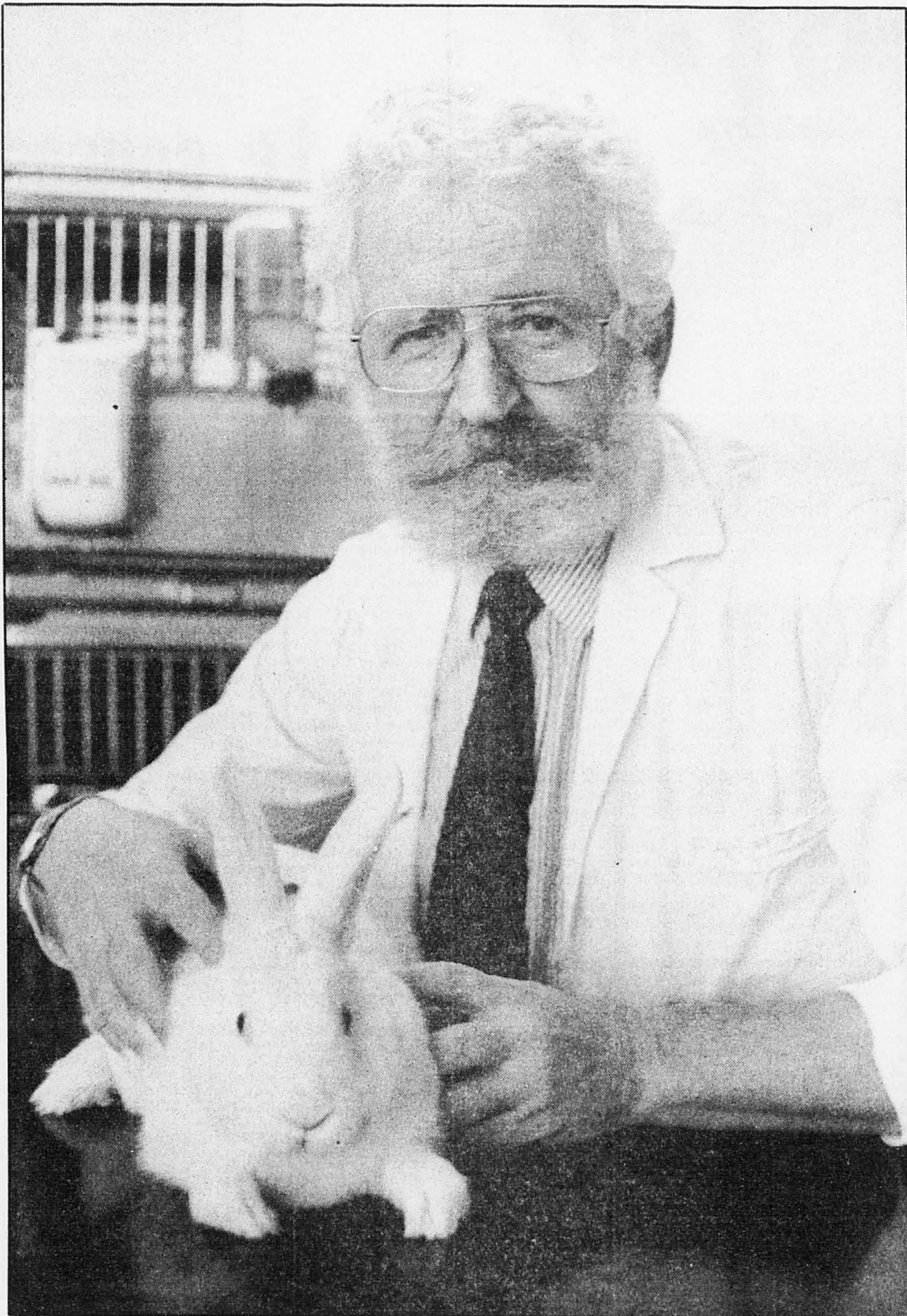


PHOTO JEAN COUILL, La Presse

« C'est à travers mes travaux de recherche et d'observation des animaux que j'arrive à la conclusion qu'il doit y avoir autre chose chez l'homme, une autre dimension chez celui qui représente le sommet de la création. »

— Benjamin Simard

D'une trentaine en 1972, ils sont maintenant autour de 300 dans les Grands Jardins. Une vraie merveille à moins de 100 kilomètres de la Vieille Capitale!

Les fourmis, les perdrix, les caribous et les orignaux: quel est votre favori dans la gent animale?

Vous oubliez l'ours noir que j'ai aussi observé dans le parc des Laurentides, où j'en ai marqué plusieurs dizaines, leur coupant parfois un doigt de pied pour reconnaître les traces. Je dis parfois que si je devais me réincarner, j'aimerais que ce soit en ours noir, un animal fort discret qui fait trois choses dans sa vie, toujours très intensément: manger, faire l'amour et dormir.

Finalement, n'êtes-vous pas impérialiste en changeant le rythme naturel des animaux pour satisfaire les desirs de l'homme. N'est-ce pas ce que vous avez fait dans les Grands Jardins?

La nature, il faut parfois lui aider,

comme lorsque nous avons chassé la meute de loups des Grands Jardins pour la phase de réimplantation du caribou. L'animal subit son environnement tandis que l'environnement subit l'homme. Ils me font rire les gens qui jouent du violon sur la nature, sans en connaître les lois implacables. La nature ne pardonne pas et la première erreur de l'animal est sa dernière. Dans le Grand Nord, le caribou qui se couche du mauvais côté du vent n'attend pas venir le loup, celui qui traverse la rivière au mauvais endroit se noie... toute erreur est fatale. C'est la grande différence avec l'homme.

Ghandi disait pourtant qu'on juge une société à la manière dont elle traite ses animaux!

Oui et le dala-lama vient de reprendre le même refrain, qui repose sur un mauvais point de départ. J'aimerais mieux les entendre dire qu'on peut juger une société à la manière dont elle traite ses embryons humains et ses enfants. On pleure et on crie pour des

chiens de laboratoire, mais on ne dit rien sur les embryons utilisés pour fins de recherche. Il suffit d'examiner les dents de l'homme pour se rendre compte qu'il est carnivore et non ruminant. Pas surprenant que les femmes végétariennes voient l'interruption de leurs menstruations, faute d'un acide qu'on ne retrouve pas dans le règne végétal, sauf dans le lait de soya. Qu'on mange l'animal ou qu'on s'en serve en laboratoire, en évitant la cruauté, c'est dans l'ordre de la nature. L'homme est le roi de la création, le seul capable d'aménager la nature. C'était évident dans l'affaire de la chasse aux phoques alors qu'on pêchait la ressource mais refusait de chasser le prédateur, au nom d'une sensiblerie à la Brigitte Bardot, détruisant ainsi l'équilibre naturel.

Mais l'homme, un animal pensant, ne fait-il pas aussi partie du règne animal?

Cette démarche mène au cul-de-sac. C'est vrai que l'on n'est pas très diffé-

rent biologiquement. Pour l'intelligence, c'est une question de degré comme j'ai pu le constater avec les petits singes dressés pour aider les malades. Même dans le bagage génétique, il n'y a pas plus de différence entre l'homme et le gorille, qu'entre le gorille et le chimpanzé. La différence est ailleurs, dans le domaine spirituel. L'homme est libre de choisir sa destinée tandis que la fourmi ouvrière ou le caribou migrateur n'a pas de choix. L'homme peut choisir de se tourner vers son créateur ou d'en rester à son fonctionnement biologique animal.

Ne venez-vous pas de quitter le champ de l'observation et de la science pour entrer dans le domaine de la foi?

Pascal disait qu'un peu de science éloigne de Dieu. Il faut aller au-delà des choses, réfléchir sur le sens de la technologie. C'est à travers mes travaux de recherche et d'observation des animaux que j'arrive à la conclusion qu'il doit y avoir autre chose chez l'homme, une autre dimension chez celui qui représente le sommet de la création.

Vous avez été ordonné diacre, il y a une quinzaine d'années. Ça veut dire quoi pour vous?

Un diacre n'est pas un vicaire à rabais. C'est un peu l'inverse du prêtre ouvrier, qui revient dans le monde ordinaire tandis que le diacre reste dans son monde. C'est à partir de mes connaissances scientifiques que je suis en mesure de parler de la vision chrétienne de la planification des naissances et des dangers des manipulations génétiques, autant dans les collèges et universités que dans les hôpitaux et devant les prêtres.

Pourquoi prôner la limitation naturelle quand on dispose de moyens plus efficaces de limiter les naissances?

Tout d'abord, je préfère le terme planification des naissances, en accord avec la liberté humaine de choisir que n'ont pas les chevreuils ou les caribous. La pilule représente une des plus grandes faillites pharmacologiques de l'histoire. On nous disait, il y 25 ans, que les pilules ne comportaient aucun danger et on nous dit aujourd'hui que nos nouvelles pilules sont 25 fois moins dangereuses que les anciennes. Que nous dira-t-on dans 25 ans? On nous disait aussi que les moyens artificiels de contraception allaient tout régler: fini, les couples en difficulté, les grossesses non désirées et les avortements! Est-ce vraiment ce qui est arrivé? On a plutôt détruit la femme, en la rendant disponible pour l'homme et disponible pour le marché du travail. On a voulu robotiser la femme et dissocier la copulation de l'amour. Je n'ai aucunement la conviction d'être archaïque et vieux jeu en prêchant le retour au respect du cycle de la nature et des communications humaines. L'outil de la communication n'est pas le pénis mais le cerveau.

Votre crainte des manipulations génétiques vient aussi de votre connaissance de ce qu'on fait aux animaux?

On crée de nouveaux animaux, grâce à une lente sélection, lorsqu'on arrive à produire du poulet barbecue en six semaines au lieu de neuf, ou lorsqu'on fait passer la production laitière d'une vache de 5000 à 35000 livres par année. Ces nouvelles espèces n'ont plus la capacité de vivre vieux. On est allé plus loin avec les manipulations génétiques: de l'insémination artificielle au clonage des embryons de bovins ou de moutons. Pendant qu'on fait cela, je ne vois nulle part de mise en garde contre le glissement vers l'application des mêmes techniques aux humains. Je fais ma part pour éveiller l'opinion publique, car c'est la seule force capable de freiner l'ardeur des puissants intérêts économiques qui poussent ces expériences comme les compagnies pharmaceutiques l'ont fait pour les moyens de contraception.

Finalement vous endossez les objectifs du mouvement Pro-Vie?

Les valeurs peut-être, mais pas la stratégie. Je suis contre les contestations violentes. Je préfère éveiller à l'émerveillement, à la beauté de l'union sacrée de l'homme et de la femme, au respect et aux soins des enfants issus de leur rencontre.

Vos sept petits-enfants entrent-ils dans un monde plus accueillant et plus stimulant que celui dans lequel vous avez fait irruption en 1954 à Baie-Saint-Paul?

Quand j'étais petit, j'ai reçu comme cadeau un livre dans lequel il y avait quatre images de papillon. C'était vraiment extraordinaire! Maintenant je pourrai offrir à mon septième petit-enfant, qui viendra bientôt, un album avec 2000 photos couleurs de papillon. Imaginez, comment il est chanceux! Tellement de ressources, mais aussi tellement de leurres et de fausses pistes. Tellement d'enfants sans parents, sans vraie figure de père!

Chute brutale du franc en Afrique

La France impose une thérapie monétaire de choc à ses anciennes colonies



LOUIS B. ROBITAILLE
collaboration spéciale
PARIS

Ce n'est pas encore le désengagement français en Afrique francophone, mais c'est certainement la fin d'une époque. C'est-à-dire celle de la chasse gardée que la France maintenait dans quatorze anciennes colonies africaines — dont la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Cameroun — représentant environ 80 millions d'habitants.

Le 11 janvier dernier, à Dakar, la France — avec l'appui de quelques pays partisans de la modernisation ou misant sur leurs exportations — a imposé à tous les pays de la zone franc une brutale dévaluation de moitié du franc CFA (CFA pour Communauté financière africaine).

La zone franc continue d'exister, et le Trésor français de garantir sa valeur et sa convertibilité. Mais un gigantesque tabou a été transgressé : institué en 1948 sous le régime colonial, le franc CFA avait connu une stabilité parfaite depuis cette époque. C'est-à-dire suivi le franc français dans ses innombrables fluctuations depuis plus de 45 ans. A partir du moment où la France a pour la première fois cédé aux pressions des organisations financières internationales — Banque Mondiale et Fonds monétaire international — et accepté le principe du « réalisme » monétaire, la porte est ouverte à de nouvelles dévaluations, dans le cas où tel ou tel pays sombrerait dans l'hyperinflation. La France ne défendra plus l'avenir des parités artificielles.

Un franc CFA valait très exactement 0,02 francs français : il en vaut maintenant 0,01. C'est-à-dire que pour les industries locales et pour les consommateurs, le prix de toutes les importations a doublé d'un seul coup dans la nuit du 11 au 12 janvier. A commencer par les importations de produits français.

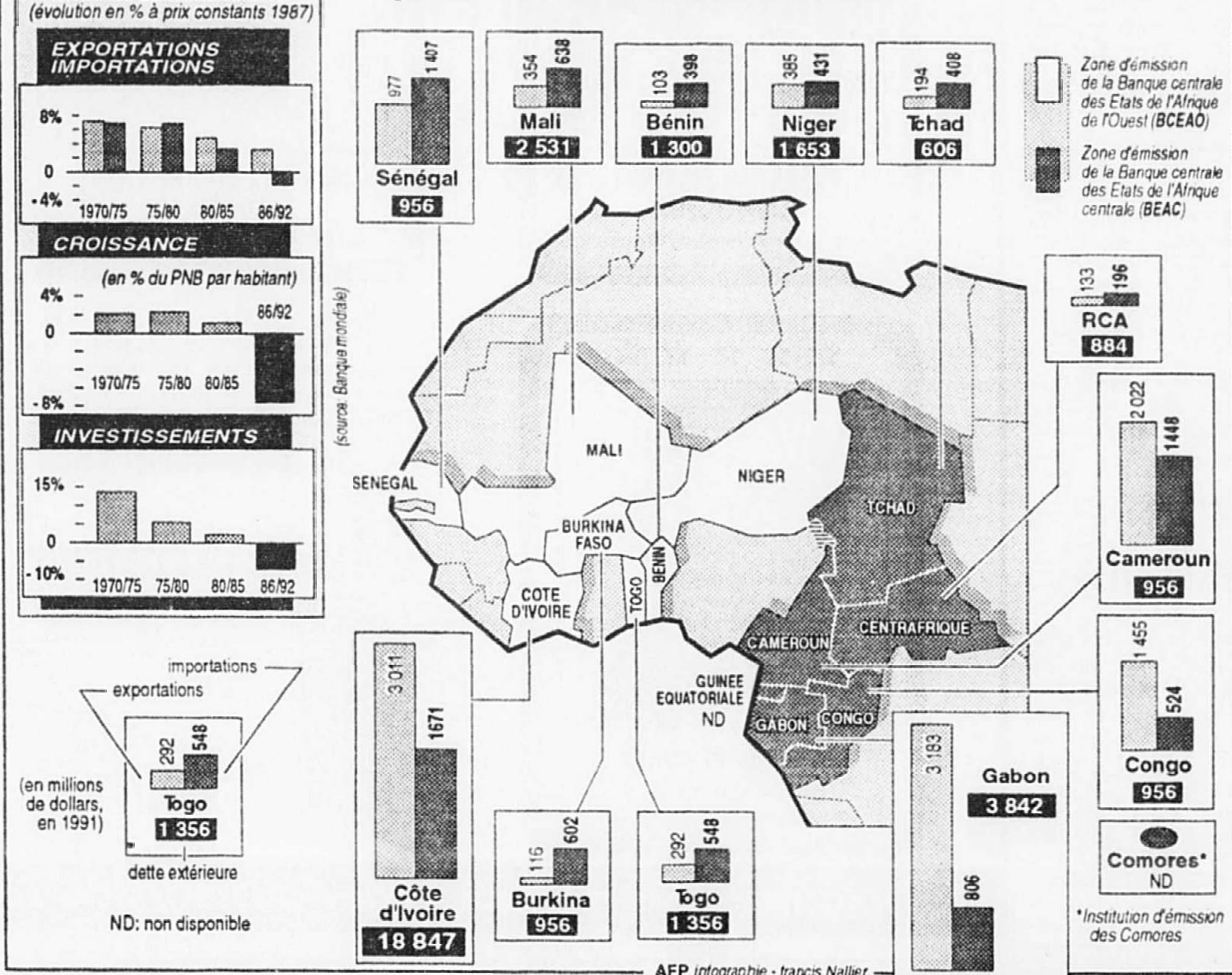
Un véritable « traitement de choc » administré à des économies dont la plupart sont au bord de la débâcle : malgré des aides d'urgence prévues par la France, la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international, les conséquences à court terme risquent d'être terribles. Dans les grandes villes africaines, le prix de certaines denrées alimentaires risque d'exploser, ce qui aggravera la misère.

Parmi les quelques 2000 filiales ou PME françaises qui prospéraient sans trop se fatiguer grâce à ce taux de change artificiel, beaucoup vont fermer ou réduire leurs activités, en raison du doublement du prix des fournitures françaises venues de « métropole » : une vieille rente de situation vient de disparaître pour des entrepreneurs néo-colonialistes qui opéraient en situation de quasi-monopole et encaissaient des profits faciles. Mais en même temps cela risque d'aggraver encore le marasme économique et de mettre au chômage une partie des 450 000 salariés africains employés par des sociétés en tout genre.

Un coup de fouet

La dévaluation, en revanche, devrait donner un coup de fouet aux exportations, qui avaient perdu toute compétitivité sur le marché mondial, et dont le coût tombe aussi de moitié. Encore faudrait-il qu'il y ait des produits à exporter de façon significative, ce qui

ZONE FRANC : un déséquilibre aggravé par la dévaluation



La dévaluation du franc devrait donner un coup de fouet aux exportations, qui avaient perdu toute compétitivité sur le marché mondial. Troisième producteur de café au monde, la Côte d'Ivoire pourrait en bénéficier.



donc prudemment espérer une relance de ce côté, du moins dans les pays qui sont le moins sinistrés : c'est ce qu'on appelle au FMI la « réintégration dans l'économie mondiale de marché ».

Le problème, c'est que cette réintégration se fera sur plusieurs années, dans le meilleur des cas. Tandis que les effets négatifs seront immédiats et brutaux. Avec le risque majeur d'explosions sociales, principalement dans de grandes villes, comme Abidjan ou Dakar, où s'entasse déjà une population

miserable qui a fui les campagnes et la famine. Les régimes en place, dont la plupart n'ont plus aucune légitimité politique, réussiront-ils à imposer une telle cure d'austérité sans aggravation des troubles et de la violence ? Pourront-ils éviter, auprès de leurs fonctionnaires et, surtout, de leurs militaires, de compenser aussitôt la baisse du niveau de vie par des augmentations immédiates des traitements ? Ce qui annulerait aussitôt les effets positifs de la dévaluation, et déclencherait une inflation galopante.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les experts de tout bord et de tous pays sont extrêmement pessimistes sur les réussites de l'opération qui, selon eux, est intervenue avec plusieurs années de retard, a été décidée en catastrophe, sans prévoir le plus souvent les mesures d'accompagnement indispensables. « C'est un saut dans le vide, sans parachute », déclare le directeur général du FMI, Michel Camdessus.

Jusqu'à la dernière minute, des pays très proches de l'Etat français, comme le Gabon et le Sénégal, ont refusé de croire à la dévaluation, et ont essayé de faire jouer leurs vieux appuis politiques à Paris pour l'empêcher notamment auprès de la vieille garde gaulliste et chiraquienne, très attachée à l'Afrique, par nostalgie ou par intérêt, parfois les deux. A peu près aucun de ces gouvernements — souvent corrompus à l'os — n'ont pris de mesure dans les mois précédents pour empêcher les sorties massives de francs CFA, stimulées par les rumeurs de dévaluation imminente.

La thérapie de choc

Cette dévaluation était inscrite dans les faits, nous dit Jean-Pierre Bayart, universitaire et directeur de la collection « Les Afriques » aux éditions Karthala. Elle était inévitable. Mais elle aurait dû intervenir au milieu des années 80, au moment où la France choisissait l'Europe et la politique du « franc fort ». Aujourd'hui, elle arrive à un moment catastrophique, alors que les économies africaines exsangues n'ont même pas les moyens de profiter de cette thérapie de choc. Cela risque d'être non seulement l'explosion dans les villes, mais aussi dans les campagnes, où l'on pourrait assister à une véritable disparition des structures étatiques dans certaines régions.

Si la France a autant tardé à pratiquer cette opération chirurgicale, ce n'est pas tellement par générosité. La perpétuation du vieux système CFA ne constituait pas vraiment une charge insupportable pour l'économie et l'Etat français : elle faisait tourner en Afrique des centaines et des centaines d'entreprises françaises, avec un chiffre d'affaires évalué à quelque 30 milliards de dollars par année. Malgré sa misère, le continent africain était encore hier le troisième client de la France, après l'Allemagne et les Etats-Unis. Une partie importante de ces devises et tous les profits finissaient rapatriés en France. Et par-dessus le marché, le système convenait parfaitement aux dirigeants les plus corrompus et discrédités qui grâce à un CFA fort pouvaient continuer d'importer limousines et produits de luxe.

Seul inconvénient ce système néo-colonial contribuait, de manière aiguë depuis près de dix ans, à enfoncer toujours un peu plus les économies africaines dans le désastre. Si bien que l'aide officielle et directe française, qui avoisine maintenant les 2 milliards de dollars, ne suffisait même plus à assurer les fins de mois de tel gouvernement, ou le service de la dette pour tel autre. Il était devenu non seulement urgent mais vital, à la fois de casser cette spirale et de réintroduire les organismes internationaux dans le jeu africain.

La France restera encore longtemps le « protecteur » et « l'ami » des pays africains francophones. Mais il ne sera plus que le premier parmi d'autres. Que la dévaluation tourne à la catastrophe ou — par un miracle auquel personne ne croit — donne le signal d'un modeste redressement. De toute manière, une page est tournée.

Les thermopompes Turcotte se vendent comme... des petits pains chauds!

PUBLIREPORTAGE

Serait-ce l'effet des prévisions des météorologues d'Environnement Canada qui nous annoncent un printemps chaud, ou tout simplement la bouche à oreille des nombreux clients satisfaits de leur thermopompe Turcotte? Toujours est-il que les Québécois s'arrachent actuellement ce produit si bien conçu pour leurs besoins et pour leur climat. En créant une nouvelle édition comprenant trois modèles différents, la maison Turcotte avait prévu laisser partir l'ancienne édition aux Etats-Unis pour le développement du marché américain. Ce produit comportant le même coefficient d'efficacité que le nouveau modèle s'est valu une renommée internationale. Cependant, devant la vitesse imprévue avec laquelle ces appareils de qualité se vendent, les dirigeants

de Turcotte, se sont ravisés, ils ont décidé de faire profiter les Québécois en premier lieu d'un avantage exceptionnel.

Près de 50% de rabais sur la thermopompe qui affiche un des plus hauts rendements d'efficacité.

La situation d'urgence provoquée par l'arrivage prochain de la nouvelle édition implique un besoin d'espace. Plutôt que d'expédier la petite quantité de thermopompes encore en stock aux Etats-Unis, Turcotte décide de les offrir avec un rabais de près de 50%, ce qui représente pour l'acheteur québécois une chance inouïe de profiter du confort de la thermopompe réinventée pour le climat du Québec et entièrement fabriquée au Québec. Cette thermopompe au rendement

maximal a déjà fait ses preuves. Comme la quantité est limitée, cette occasion unique ne durera que jusqu'à ce que l'on ait épuisé les stocks.

Vérification des performances de la thermopompe Turcotte par une firme indépendante.

Un laboratoire indépendant ayant été mandaté pour procéder à la vérification des performances de la thermopompe Turcotte, selon les normes 210/240 de l'A.R.I. (American Refrigeration Institute), les dirigeants de la compagnie Turcotte ont le plaisir d'annoncer avec la plus grande fierté le résultat de cette analyse. En effet, les performances de

cette nouvelle thermopompe, non seulement atteignent mais dépassent de façon impressionnante les prévisions établies par les ingénieurs de Turcotte. Ces données mettront fin, nous le souhaitons, aux prétentions de certains concurrents qui se permettaient de semer un doute dans l'esprit des consommateurs en alléguant qu'il était impossible que ce produit atteigne un coefficient d'efficacité aussi élevé.

Monsieur Yvon Turcotte est heureux aujourd'hui de déclarer avec fierté qu'au Québec on ne fabrique pas uniquement les thermopompes les plus belles et les plus fiables mais en plus, elles se re-

trouvent parmi les thermopompes les plus performantes AU MONDE.

Si vous désirez de l'information concernant les thermopompes Turcotte, vous pouvez communiquer au 527-4531 et demander, tout à fait gratuitement, une brochure couleur de 26 pages avec plus de 30 photos. Cette brochure vous fera voir un comparatif des avantages de la thermopompe Turcotte vis-à-vis ses concurrents. Ce même document raconte le cheminement suivi par Yvon Turcotte pour en arriver à réinventer une thermopompe pour le climat du Québec.

Turcotte recherche un distributeur pour la Floride.

Une percée importante pourrait avoir lieu en Floride car les ther-

mopompes Turcotte et les chauffe-piscines Turcotte sont particulièrement bien adaptés aux contraintes du climat floridien.

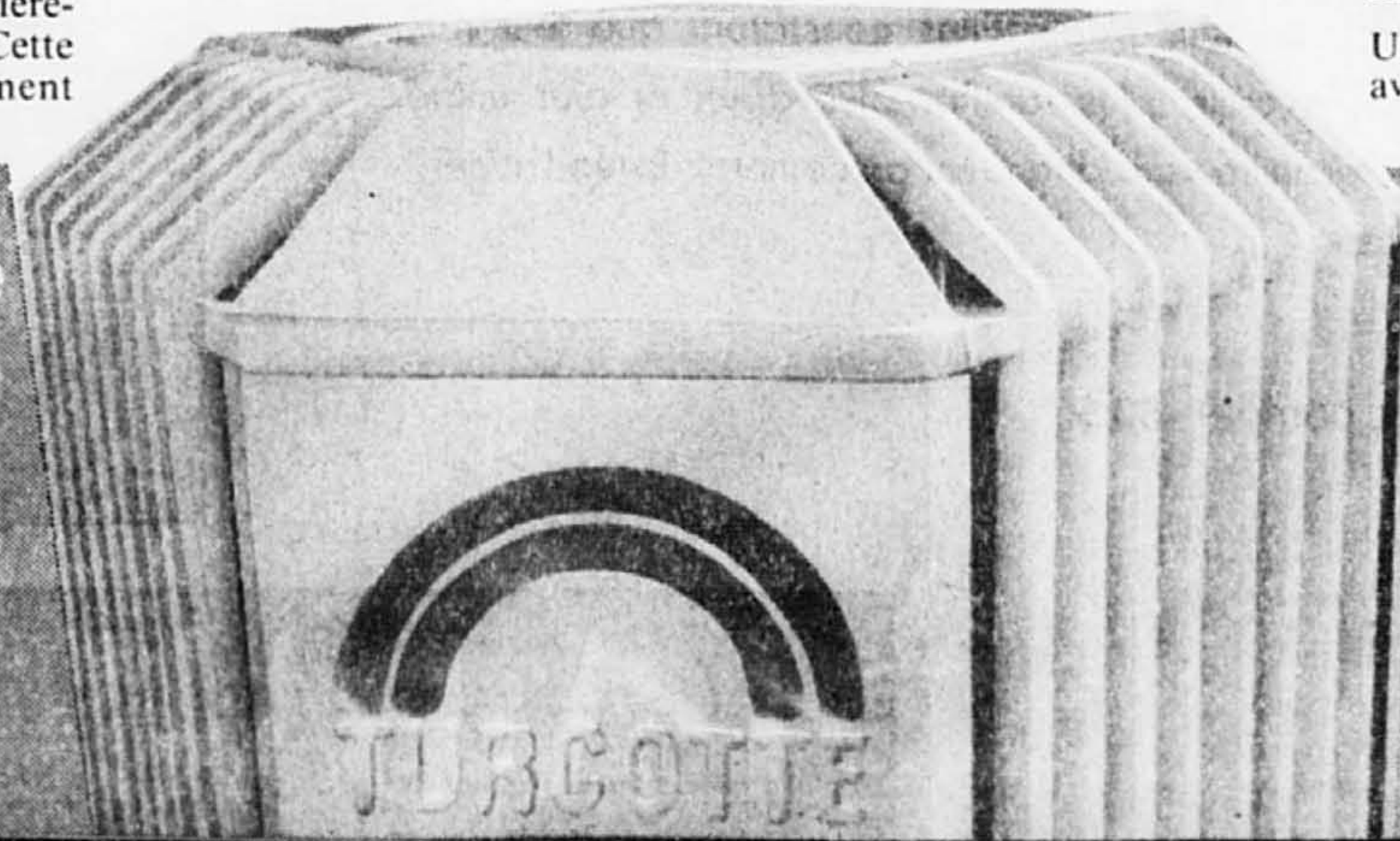
À titre d'exemple, son boîtier en polypropylène est garanti 20 ans contre les rayons UV et le sel marin, ce dernier faisant rouiller rapidement des thermopompes concurrentes.

Au dire de Monsieur Robert Léonard, directeur général chez Turcotte, il ne reste qu'une étape à franchir pour que la thermopompe Turcotte connaisse un succès floridien aussi important que celui qu'elle connaît au Québec. Nous devons trouver un bon distributeur qui connaît bien le marché floridien. À qui la chance!

Proclamé lauréat du trophée

HABITAS INNOVATION 94

Lors du gala le plus prestigieux de l'habitation tenu le 5 mars 1994



LA THERMOPOMPE TURCOTTE Modèle Opus

a remporté les honneurs lors du gala de l'habitation pour sa performance supérieure et son adaptation au climat québécois

En montre au Salon de l'Habitation jusqu'à dimanche 6 mars.

Le Canada n'attend pas de miracles du Sommet sur le chômage

Presse Canadienne
OTTAWA

■ A quelques jours du Sommet des pays les plus industrialisés sur le chômage, de hauts fonctionnaires et un ministre ont prévenu qu'il ne fallait pas en attendre de résultats concrets.

Toutefois, même si la rencontre ne produit pas de solution instantanée, c'est un début, disent-ils.

Le sommet des pays membres du Groupe des Sept, à Detroit, la semaine prochaine, constituera un forum où les participants pourront échanger des idées sur la façon d'enrayer le chômage qui afflige tous les pays industrialisés.

Le Canada y enverra quatre de ses ministres discuter avec leurs homologues des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, d'Italie et du Japon. MM. Lloyd Axworthy, ministre du Perfectionnement des ressources humaines, Paul Martin, des Finances, John Manley, de l'Industrie et Roy MacLaren, du

Commerce international, dirigeront la délégation canadienne.

«Ce sera l'occasion de discuter, de voir s'il peut y avoir de la coopération, soit par des actions communes, mais aussi pour voir ce que chacun fait», a déclaré M. Axworthy, alors qu'il se prépare en vue du sommet.

Le ministre des Finances Paul Martin estime que les retombées pourraient être intangibles. «Ce que nous voulons voir, d'un point de vue pratique, ce sont d'autres pays qui viennent se joindre à nous, pour mettre l'accent sur les emplois.»

Le taux de chômage du Canada était de 11,1 pour cent en février, soit un peu moins que le taux de 11,4 pour cent en janvier. C'est un niveau plus élevé que la plupart des pays du Groupe des Sept, à l'exception de la France et de l'Italie, où le taux de chômage atteint 12,2 et 11,3 pour cent respectivement.

La conférence sur l'emploi fait suite au dernier sommet des leaders du G-7 à Tokyo, l'an dernier.

Le travailleur qui suit son conjoint ne sera pas pénalisé

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le travailleur qui suit un conjoint dans une région où le chômage est élevé possède les mêmes droits aux prestations d'assurance-chômage que les autres résidents de cette région.

Tel est le jugement rendu hier par la Cour fédérale d'appel qui a

précisé que «ce prestataire doit être traité au même titre que les autres résidents de sa nouvelle communauté».

Ce jugement signifie que le travailleur sans emploi dont le conjoint est transféré ou trouve un emploi dans une autre ville pourra obtenir plus facilement des prestations de chômage dans son nouveau milieu.

Revenu Canada débouté

Presse Canadienne
OTTAWA

■ La Banque de Montréal vient d'obtenir gain de cause contre Revenu Canada, en cour.

La juge Donna McGillis de la Cour fédérale a statué que le ministère fédéral avait, à tort, obligé la banque à payer l'impôt sur le revenu applicable à une somme dont un ex-employé avait fraudé la banque.

«Le ministère a tenté d'obliger la victime d'une fraude à payer l'impôt sur le revenu dû par l'auteur du crime, a déclaré la juge McGillis dans un jugement rendu public cette semaine. Manifestement, cela est injuste.»

La juge a ordonné à Revenu Canada de rendre à la banque 294 000\$, plus les intérêts accumulés sur une période de sept ans.

Les frais d'intérêt pourraient presque faire doubler ce montant, a indiqué l'avocat Colin Irving, qui s'est occupé de la cause pour la Banque de Montréal. Revenu Canada a déjà signalé son intention d'en appeler de la décision.

Cette affaire plutôt compliquée a commencé en 1984 quand la banque a congédié Philippe Leong, son principal cambiste à Montréal, après avoir découvert qu'il avait accumulé d'énormes profits personnels — environ 1 million — en se livrant à la spéculation en devises étrangères à même les fonds de la banque.

Revenu Canada a d'abord réclamé à Leong un impôt d'environ 340 000\$ sur ses gains. Le ministère a saisi les biens de Leong et ses dépôts bancaires.

Leong a alors prétendu que les profits qu'il avait faits lui appartenaient en toute légitimité. Une instance inférieure et la Cour d'appel du Québec lui ont donné raison.

La banque s'est rendue devant la Cour suprême, laquelle devait statuer que l'argent avait été obtenu par des moyens frauduleux et appartenait à la banque. La cour a statué que Leong devait 660 000\$ à la Banque de Montréal.

Mais Revenu Canada devait recevoir les impôts avant que la cause n'aille en Cour suprême.

À contrecœur, la banque avait payé les impôts dus par Leong en 1987, après avoir été déboutée par les instances inférieures. Environ 294 000\$ de l'argent provenait des profits réalisés par Leong par ses spéculations, mais qui étaient toujours en possession de la banque.

Après avoir eu gain de cause en Cour suprême en 1989, la banque a alors tenté de récupérer l'argent auprès de Revenu Canada. Revenu Canada a refusé.

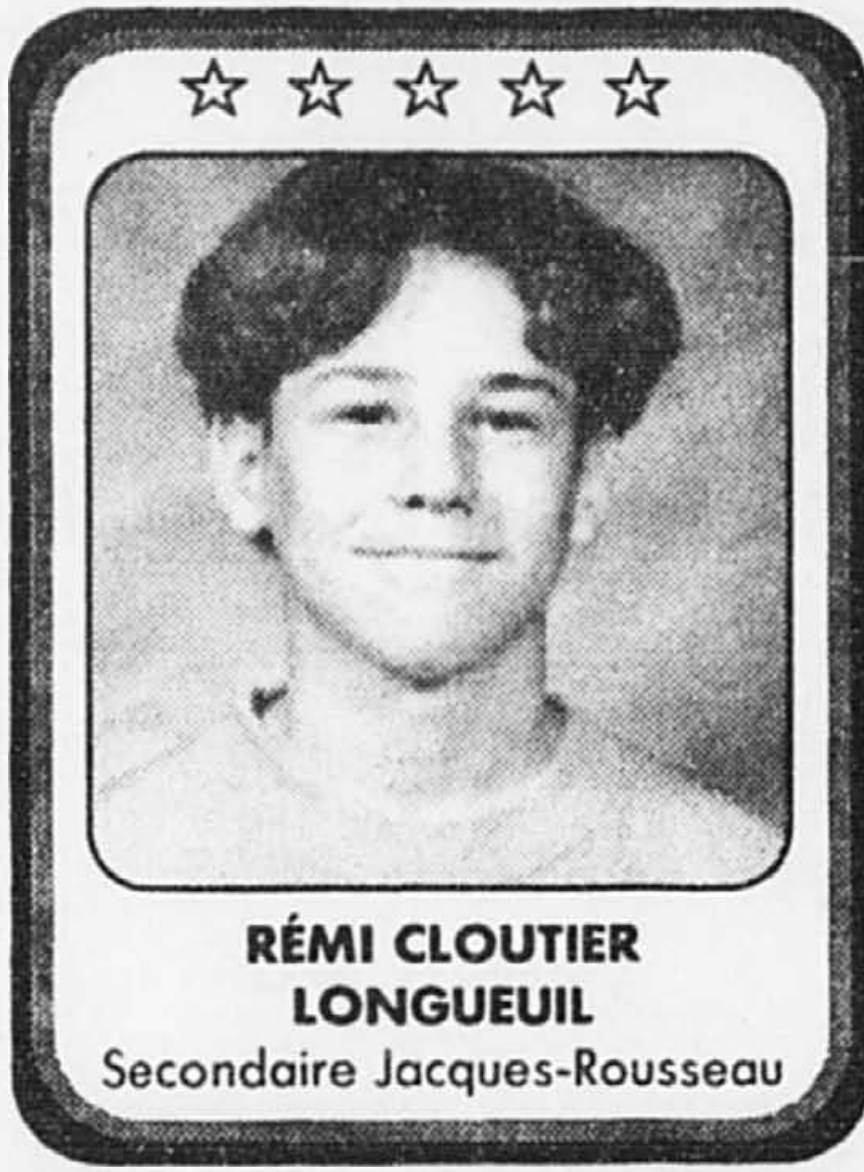
La juge McGillis a ordonné à Revenu Canada de rendre l'argent et a tancé le ministère pour n'avoir pas obéi à un ordre du plus haut tribunal du pays.

Après avoir obtenu l'argent de la banque en 1987, Revenu Canada avait cessé de réclamer à Leong les impôts qu'il lui devait, et lui avait rendu les biens et l'argent initialement saisis.

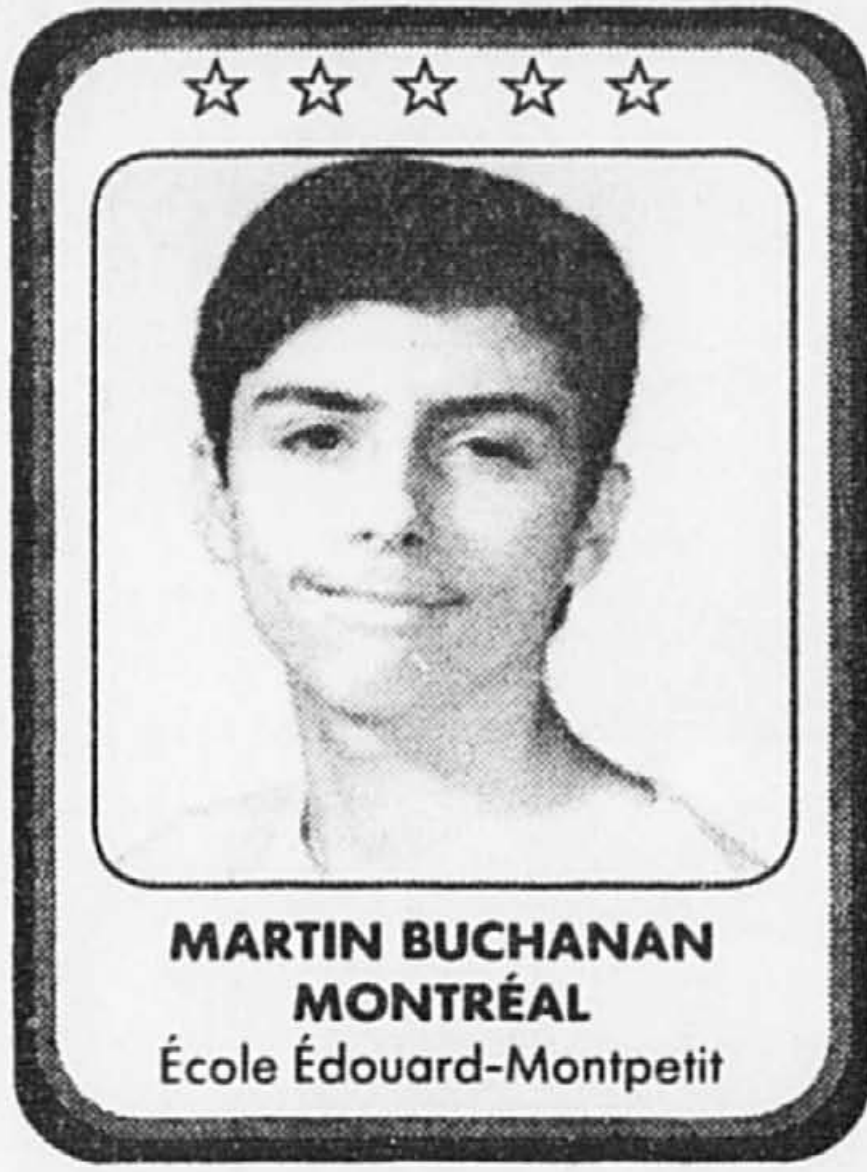
Leong a déclaré faillite en 1988, alors qu'il devait près de 900 000\$ à la banque. Il devait être réhabilité un an plus tard.

Nos 5 meilleurs

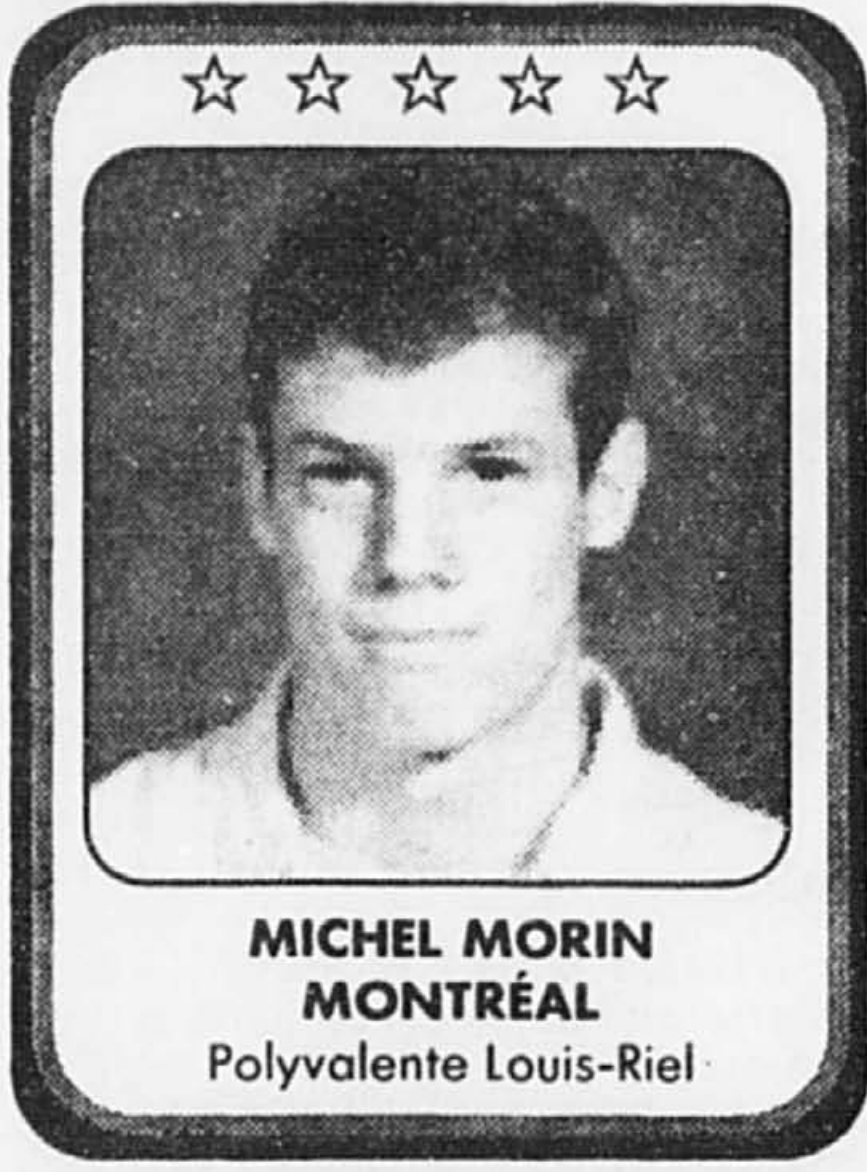
La Presse



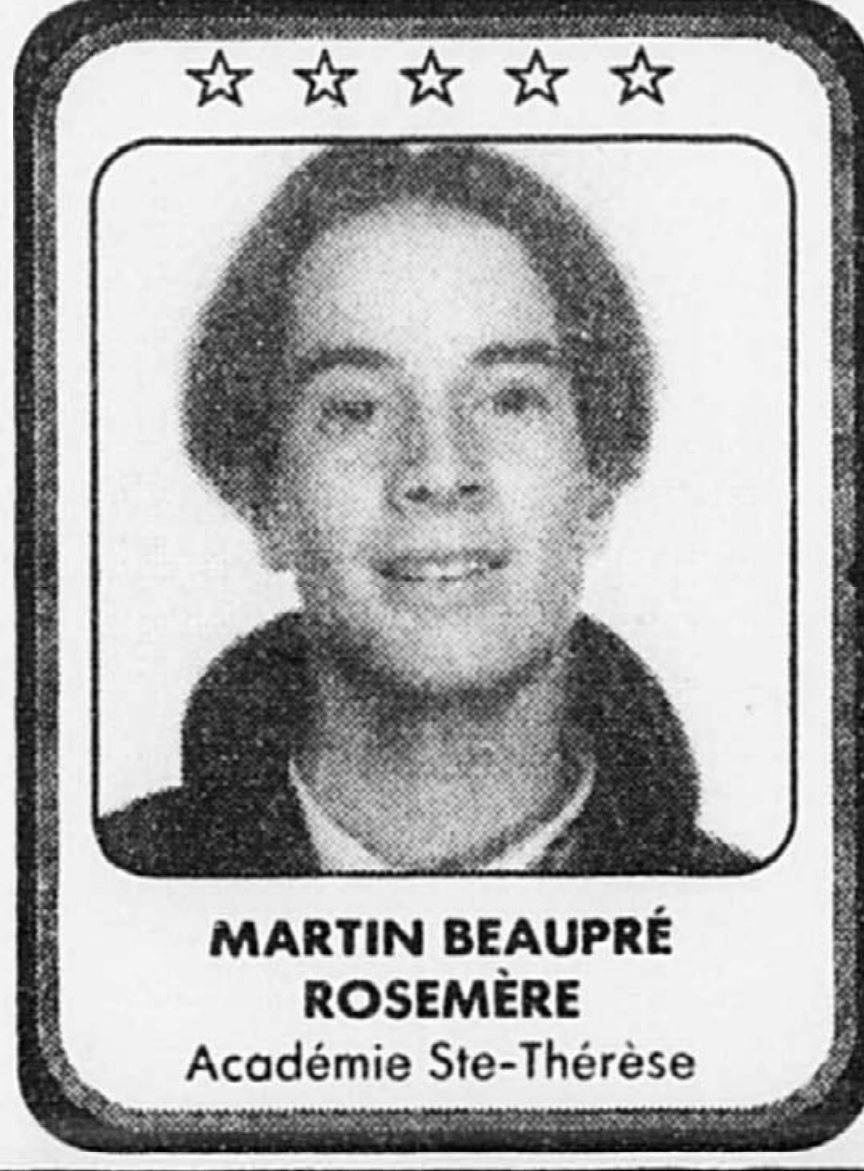
RÉMI CLOUTIER LONGUEUIL
Secondaire Jacques-Rousseau



MARTIN BUCHANAN MONTRÉAL
École Édouard-Montpetit



MICHEL MORIN MONTRÉAL
Polyvalente Louis-Riel

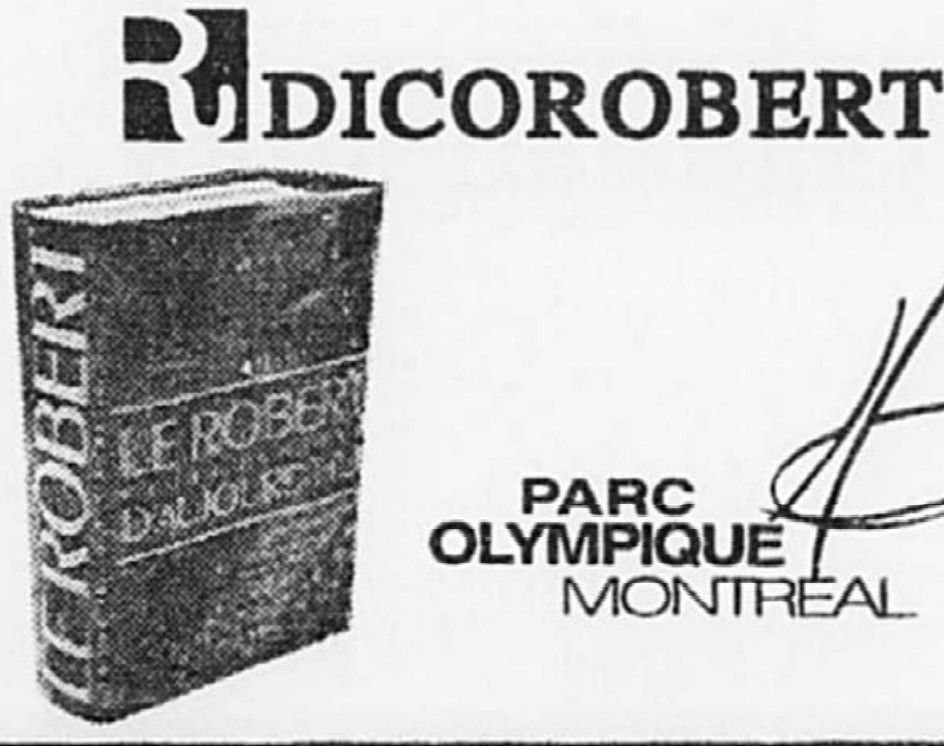


MARTIN BEAUPRÉ ROSEMÈRE
Académie Ste-Thérèse



JACINTHE PARADIS ARTHABASKA
École Le Tandem

Les jeunes choisis comme porteurs d'élite de la semaine recevront un document souvenir de leur nomination, un dictionnaire **LE ROBERT D'AUJOUR-D'HUI**, quatre invitations gratuites à visiter la **TOUR OLYMPIQUE** et un coton ouaté avec le dessin du Stade et de la Tour.



Joignez-vous à l'équipe des porteurs de La Presse au 285-6911

Une prime sublime... Fruition. Avec les hommages d'Estée Lauder.



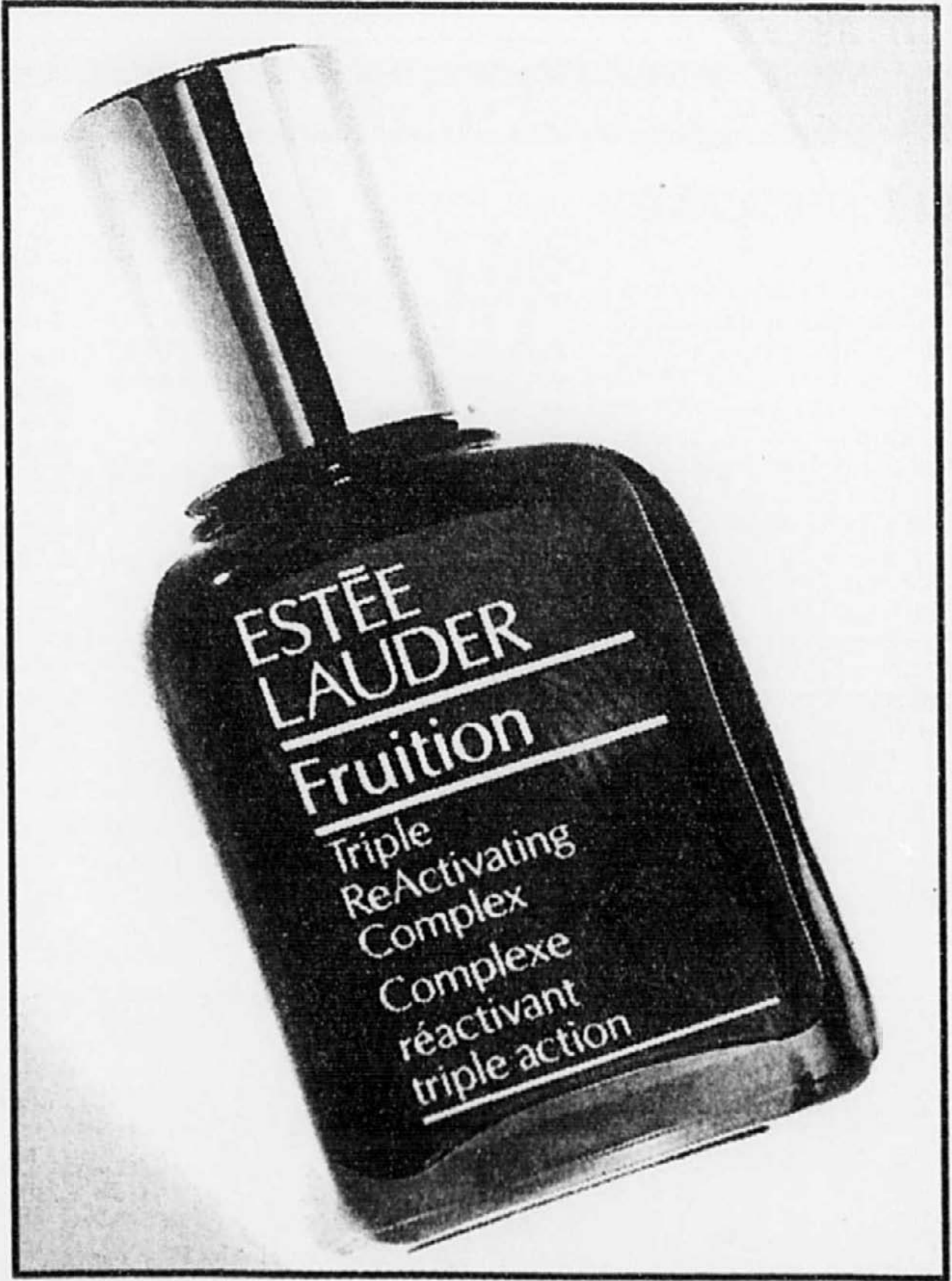
Cette collection vous offre une provision de dix jours de Complexe Réactivant Triple Action Fruition et six autres produits fabuleux d'Estée Lauder. Proposée gratuitement à l'achat de produits Estée Lauder d'une valeur de 19,50 \$ ou plus. Venez chercher votre prime sublime au comptoir Estée Lauder entre le 3 et le 19 mars 1994.

Une prime par personne. Offre en vigueur jusqu'à épuisement des stocks.

Découvrez le secret que plus d'un million de femmes connaissent déjà

Les femmes observent à l'unanimité des résultats spectaculaires: Fruition, le complexe enrichi d'acidulants alpha-hydroxy triples, contribue à raviver l'apparence de leur peau. Elles constatent que leur teint semble visiblement plus clair, plus tonifié, plus doux et plus unifié. Fruition et votre prime gratuite vous attendent au comptoir Estée Lauder. C'est un rendez-vous!

Fruition 30 ml 50 \$
50 ml (avec pompe) 80 \$



LA BAIE

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX!

Compagnie de la Baie d'Hudson